

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGTIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IX

(TOME XXXIX DE LA COLLECTION)

6^e Livraison. — Juin 1876.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1876.

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. L'UNIVERSITÉ DE NANTES. SES ORIGINES, par M. Léon Maître	413
II. LA BRÉTAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — VII. JEAN DE MONTIGNY (1636-1671), par M. René Kerviler	425
III. LE PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE ET PIERRE LE GOUVELLO DE KERIOLET (fin), par M. Hippolyte Le Gouvello	445
IV. A PROPOS D'UNE NOUVELLE ÉDITION DE BRIZEUX, par M. L. D.	456
V. LES PÊCHEURS DE GRANDLIEU, nouvelle (suite), par M. Jules d'Herbauges	471
VI. LE BUSTE DE MERLIN, sonnet, par M. Yves Ropartz	484
VII. CHRONIQUE. — M. ALFRED GUESDON, ARCHITECTE, DESSINATEUR ET LITHOGRAPHE, par M. Charles Marionneau	485
VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE.....	492

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, *franc de port*, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

SES ORIGINES

Si la Bretagne ancienne compte dans ses fastes beaucoup d'illustrations dans tous les genres, il faut reconnaître que ses plus grands noms n'appartiennent pas au monde des lettres, des sciences et des arts. Ses enfants ont plutôt cherché la gloire sur les champs de bataille et à travers les périls de la mer que dans les luttes académiques. Ils ont suivi en cela le penchant de leur nature et il n'y a pas lieu de le regretter, car si leur mérite dans le rude métier des armes et dans la marine a été souvent égalé, il n'a jamais été surpassé. Le souvenir de la valeur des guerriers et des marins intrépides que la Bretagne a vu naître, est dans toutes les mémoires ; mais on cite rarement les productions de ses littérateurs, de ses savants et de ses artistes.

Faut-il en conclure que les Bretons aient méprisé le savoir ? Ce serait leur faire une injure gratuite de le penser et méconnaître les efforts répétés de leur clergé pour combattre l'ignorance. Dans les neuf diocèses de leur province on ne comptait pas moins de 38 abbayes peuplées de Bénédictins, qui, dès le XIII^e siècle, propageaient autour d'eux, par leur exemple, le goût de l'étude, et tenaient école pour tous ceux qui témoignaient du désir de s'instruire. Au centre de chaque diocèse, à l'ombre du manoir épiscopal, florissait

également une école ouverte à tous, aux riches comme aux pauvres, et, dans les temps moins éloignés, de nombreuses légions de Dominicains, de Cordeliers et de Carmes, vinrent propager, avec la lumière des saines doctrines théologiques, l'art de bien penser et de bien dire.

On ne peut pas nier l'influence bienfaisante de tous ces docteurs, à la fois professeurs et apôtres ; il en reste plus d'une preuve écrite dans les archives des ducs de Bretagne. Aux plus mauvaises époques, ils ont su recruter des élèves et continuer leur enseignement, malgré les troubles des guerres. En plein XV^e siècle, c'est-à-dire pendant que l'invasion anglaise tenait en alarme tous les esprits et obligeait tous les hommes d'armes à se préparer au combat, la noblesse bretonne trouvait encore le temps d'apprendre à lire et à écrire¹. En 1440, le duc Jean V ayant voulu s'assurer de la fidélité de ses vassaux, envoya des commissaires chargés de recueillir leurs serments. La plupart de ceux qui furent appelés à comparaître dans les divers ressorts étaient capables de signer leur protestation, et on peut juger par beaucoup de signatures que leurs auteurs maniaient la plume non moins bien que l'épée.

Les leçons qui se distribuaient autour des églises et des monastères, étaient bonnes pour initier les enfants aux connaissances élémentaires, mais elles étaient rarement suffisantes pour former des hommes supérieurs. Les clercs et les laïcs qui voulaient acquérir une instruction supérieure dans le droit, la médecine, la théologie ou la littérature ancienne, étaient obligés de s'expatrier, d'aller aux cours de l'Université de Paris ou de l'Université d'Angers.

La science s'acquerrait alors au prix de mille peines; elle n'en était pas moins recherchée. On ne croyait pas l'acheter trop cher, même en se faisant mendiant. Le titre d'écolier valait dans bien des cas celui de chevalier.

De chaque diocèse partaient périodiquement quelques pauvres écoliers, qui, en dépit des obstacles et de la misère, se rendaient à pied, la besace sur le dos, un bâton à la main, aux universités les

¹ Arch. de la Loire-Inférieure. Série E, cassette des ducs, n° 57.

plus célèbres de France ou d'Italie, quêteant leur pain le long de la route, et couchant dans les aumôneries¹. Dans beaucoup de contrées ils trouvaient des lits qui leur étaient spécialement réservés par la volonté formelle d'un pieux fondateur d'hôpital, et à leur arrivée ils recevaient l'hospitalité gratuite dans des collèges. Est-il une époque où les écoles aient rencontré plus de patrons généreux, et où la science ait exercé une pareille attraction sur les esprits. On sait que, quand le professeur se nommait Abélard, des milliers d'auditeurs le suivaient dans toutes ses pérégrinations.

Le duc Jean V, surnommé le Sage, est le premier prince de Bretagne qui ait songé à affranchir ses vassaux de la nécessité d'aller conquérir leurs grades universitaires en dehors de leur province. Désireux de rivaliser avec les ducs d'Anjou, qui dès 1364 avaient fondé une université, il voulait que la Bretagne, fière de son autonomie, jalouse de son indépendance, pourvût elle-même à tous ses besoins, et qu'elle eût ses écoles propres, comme elle avait sa nationalité, ses privilèges, ses coutumes, et il était trop éclairé pour ne pas comprendre qu'en dotant ses États d'un enseignement supérieur, il aurait du même coup une pépinière sans cesse renaissante de recteurs, de juges, de sénéchaux, de prélats et de conseillers.

Ce projet ne pouvait se réaliser sans l'assentiment préalable de l'autorité du Saint-Siège, duquel relevaient alors tous les corps enseignants dans l'ordre civil, comme dans l'ordre ecclésiastique. Le pape était au moyen âge le docteur suprême de la chrétienté, et quiconque voulait exercer une maîtrise était obligé de demander une délégation. Les bons rapports que la Bretagne entretenait depuis longtemps avec le Saint-Siège rassuraient d'avance le duc sur le succès de l'ambassade qu'il envoya à Rome pour traiter de l'érection d'une université bretonne, vers 1414.

¹ Item, aura en la dite confrarie XXVI liz garnis de draps et couvertures dont il en aura deux à l'ospital de Saint-Lyéart pour couchier les pauvres trespassants et les autres. XXIV seront ordenez pour prester aux povres femmes gisans et à povres escoliers.

Histoire de du Guesclin, par Siméon Luce, p. justif., p. 613. Statuts d'une confrérie de Châlons-sur-Marne, confirmés en 1379.

Le pape Jean XXIII qui portait alors la tiare s'empressa d'adresser son approbation. Il notifia en même temps qu'il ordonnait aux collecteurs des dîmes du duché de Bretagne de verser, pour le soutien de la future institution, le tiers de la dîme triennale imposée sur les biens ecclésiastiques de la Bretagne.

Faute de ressources ou de professeurs, la pensée de Jean V resta sans suite. Sous les pontificats de Martin V et de Nicolas V, le duc François I^{er} obtint des bulles de confirmation, et les mêmes raisons sans doute l'empêchèrent de les mettre à exécution.

Enfin, sous le duc François II, l'érection d'une université fut encore mise en délibération, et il fut arrêté au conseil ducal, dans la séance du 13 avril 1459, qu'elle serait établie à Nantes¹. Pour justifier le choix de cette ville le prince exposa au Souverain Pontife comme ses prédécesseurs, que Nantes offrait des avantages particuliers pour l'établissement d'une université. Il vanta sa situation voisine de la mer, la commodité du fleuve navigable qui l'arrose, la douceur de sa température, la variété des ressources dont elle est pourvue en tous genres, et l'abondance de ses vignobles. Le pape Pie II, gagné d'avance par la haute utilité du projet, décréta que la Bretagne aurait une Université. Plus large que ses prédécesseurs, il voulut qu'elle eût autant de facultés que celles de Bologne, de Siennes, d'Avignon, de Paris et d'Angers, sans en excepter celle de théologie. La bulle par laquelle ce grand pape notifie ses volontés à la Bretagne contient des considérations qui méritent d'être citées. Si faible que soit ma prose pour rendre ses hautes pensées, je vais tenter d'en donner la traduction :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, a voulu consacrer la mémoire de ses faveurs à perpétuité par l'acte suivant.

» Parmi les biens qu'il est donné à l'homme d'obtenir du ciel dans le cours de sa vie mortelle, il y en a un qui mérite au plus haut degré notre estime : c'est le bonheur de pouvoir s'enrichir

¹ Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, pr., T. II, col. 1740.

² *Quod per assiduum studium adipisci valeat scientiæ margaritam.* (*Ibid.*, col. 1748).

des trésors de la science¹, car elle nous aide à passer des jours heureux et à pratiquer le bien. Son prix est tel qu'elle élève le savant bien au dessus de l'ignorant. Elle nous fait pénétrer les secrets cachés du monde, elle s'impose même aux moins lettrés et porte les hommes de la plus humble origine aux sommets les plus élevés de la considération humaine.

» Le saint-siège apostolique dont la prévoyance et l'action s'étendent aussi bien sur les choses temporelles que sur le monde spirituel, s'est toujours plu à favoriser les entreprises louables, et principalement celles qui sont capables de conduire les hommes au plus haut perfectionnement de la nature humaine, et au moyen desquelles ils peuvent ensuite répandre autour d'eux le trésor des lumières qu'ils ont acquis sans cesser de faire des progrès. Car dans le cours ordinaire des choses, toute largesse appauvrit le fonds où l'on puise, tandis que dans le domaine² intellectuel le savoir croît d'autant plus qu'il se prodigue plus généreusement, etc. »

Peut-on faire un panégyrique plus éloquent de la science, et le pouvoir qui en comprenait ainsi la portée et la valeur n'était-il pas digne de présider au gouvernement des esprits? Plus on pénétrera dans la connaissance du passé, plus on découvrira que l'Église n'a cessé de faire une guerre acharnée à l'ignorance.

Le pape laisse à l'Université de Nantes le soin de se constituer, de régler son régime intérieur sous le patronage des évêques de Nantes, qu'il institue chanceliers à perpétuité. Il leur délègue le pouvoir de conférer les grades de bachelier et de licencié dans toutes les facultés, et réserve aux maîtres l'honneur de donner le bonnet de docteur.

Comme gage de sa sympathie pour la nouvelle institution, Pie II voulut que les professeurs et les étudiants de l'Université de Nantes fussent en possession des mêmes privilèges qu'il avait concédés à

¹ *Scientiæ vero communicatio, quantum in plures diffunditur, tanto semper augeatur et crescat.* (*Ibid.*)

l'Université de Sienna, si chère à son cœur¹, et leur envoya copie de la bulle adressée à cette dernière en 1459. Aux termes de cet acte, les ecclésiastiques réguliers ou séculiers suivant les leçons de l'Université de Nantes devaient être aussi bien traités que ceux qui fréquentaient assidûment la cour de Rome et y poursuivaient continuellement la délivrance des titres et bénéfices auxquels ils aspiraient; ils étaient aptes à obtenir les faveurs et prérogatives qui s'accordent aux postulants assidus; leurs procès en cour de Rome se jugeaient comme en leur présence. Dans toute compétition, ils avaient la préférence sur leurs rivaux, et le grade de docteur de Nantes leur assurait les mêmes prérogatives que le titre de docteur obtenu à Rome; ils étaient dispensés de toute résidence, quelle que fût leur dignité, et continuaient à percevoir les revenus de leurs cures ou de leurs bénéfices pendant le cours de leurs études. Ce résumé d'une longue bulle est une peinture fidèle des mœurs de la société ecclésiastique au quinzième siècle.

François II devait au chapitre de Saint-Brieuc une amende assez forte pour rachat de simonie. Il existe une bulle qui prouve que Pie II l'autorisa à en distraire 4,000 saluts d'or pour doter² l'Université de Nantes. On croit qu'elle n'eut pas d'autres ressources pendant les premières années de son existence.

L'évêque Guillaume de Malestroit, en sa qualité de chancelier, fit publier la bulle d'érection (datée du 4 avril 1460) le 21 juillet 1460, et, le 23 du même mois, après en avoir donné lecture en présence de tous les docteurs, licenciés et bacheliers qu'il put réunir dans son palais épiscopal, il déclara l'Université³ constituée. D'après le premier matricule, elle se composait, dès ce début, de 77 gradués, savoir: d'un docteur en théologie, de 41 canonistes, de 27 légistes, de 4 médecins et de 4 maîtres ès arts.

Après l'institution canonique vint la consécration du prince.

Dans toute création importante au moyen âge, on est sûr de

¹ *In civitate Senarum patria nostra dulcissima.* Arch. de la Loire-Inférieure, E, 48. Bulle des privilèges de l'Université de Sienna.

² Arch. de la Loire-Inférieure, E, 48.

³ Travers, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 120.

trouver la coopération du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Ces deux forces entraient parfois en lutte dans les questions de prépondérance, mais sur le terrain des entreprises utiles, elles marchaient toujours d'accord. Quand une œuvre était patronnée par l'Eglise l'autorité civile omettait rarement d'y mettre sa sanction, et d'apporter sa part contributive, comme si elle avait voulu enseigner sans cesse que rien ne pouvait vivre sans elle. On sait que, quand nos rois n'avaient pas assez de ressources pour aider leurs protégés de leurs deniers, ils leur accordaient des privilèges. Cet artifice, qui ne soulevait pas la moindre réclamation, leur permettait de se montrer généreux à l'excès sans s'exposer à perdre leur popularité. François II n'agit pas autrement à l'égard de l'Université de Nantes. Voici les privilèges étendus qu'il lui accorda par ses lettres données à Redon le 22 avril 1461⁴.

Le duc concède aux docteurs, clercs, écoliers et étudiants incorporés dans l'Université et à tous ses suppôts les grâces, privilèges, prérogatives et prééminences dont jouissent les étudiants de Paris et d'Angers, le droit d'avoir deux bedeaux dans chaque faculté avec un grand bedeau, de choisir et d'établir deux libraires et un parcheminier, personnel qu'il exempte de toutes tailles et impositions, avec permission de jouir en franchise de toutes les denrées provenant de leur propre crû. Suivant la teneur des mêmes lettres, lesdits écoliers avaient le droit d'apporter ou de faire venir toutes sortes de denrées pour leurs besoins sans payer aucune taxe; le droit d'avoir une juridiction spéciale devant laquelle seule ils pouvaient être cités tant en instance civile qu'en instance criminelle; le droit pour eux et les suppôts d'invoquer la protection du pouvoir ducal; le droit de repousser les logements de gens de guerre qui leur seraient imposés par marques ou par fourriers. Défense est faite par les mêmes lettres d'établir aucune taxe sur les vivres vendus à Nantes sans entendre les remontrances du procureur général de l'Université et à tout particulier se disant médecin d'exercer son art sans avoir fait

⁴ Le texte en est perdu, mais j'ai heureusement pu en retrouver la substance dans un procès-verbal de 1669, que j'utiliserai plus d'une fois dans le cours de cette étude.

ses preuves devant les régents de la faculté de médecine ou produit leurs titres devant eux. De son organisation intérieure il n'en est pas dit un mot dans les lettres ducales. Chaque faculté a la liberté de fixer son règlement ¹.

Par ces concessions, la nouvelle corporation acquérait toutes les prérogatives nécessaires à son indépendance, et se trouvait placée par ce fait au nombre des puissances morales qui commandait le respect. A Rome, l'Université de Nantes n'était pas moins en honneur, car, toutes les fois qu'un pape revêtait la tiare, il ne manquait pas de notifier sa promotion aux régents et docteurs de Bretagne.

Le sénéchal de la prévôté de Nantes fut désigné pour remplir les fonctions de juge conservateur des privilèges de l'Université de Nantes, et garda cette charge jusqu'en 1789. A propos du droit d'inspection sur le tarif des vivres, que j'ai cité plus haut, l'abbé Travers a commis une erreur qu'il importe de rectifier. Cet historien, ne connaissant pas les lettres de François II, et ayant lu dans les registres de l'Université que le prévôt René Pero avait spontanément offert au procureur général de l'accompagner en personne ou par ses lieutenants dans les visites qu'il jugerait à propos de faire chez les marchands pour réprimer leurs exactions, en conclut que la police municipale était, au XV^e siècle, entre les mains de l'Université et croit qu'elle garda ce privilège jusqu'en 1560. L'abbé Travers, exact dans ses indications, s'égare souvent quand il commente les faits. Cette méprise est un motif de plus pour qu'on se tienne en garde contre ses appréciations ².

En déclarant que les étudiants de l'Université de Nantes seraient non moins favorisés que ceux des Universités de Paris et d'Angers, François II les autorisait par là même à revendiquer un autre privilège qui n'est pas désigné dans ses lettres : je veux parler du droit d'avoir des messagers spéciaux pour eux, de les instituer et de les révoquer à leur gré ! Nous verrons plus loin qu'ils

¹ Voir les statuts de l'Université manuscrits et imprimés, à la bibliothèque de Nantes, sous les numéros 8426 et 8427.

² *Hist. de Nantes*, t. II, p. 228 et 229.

en retiraient des revenus avantageux au XVII^e siècle. Plus tard, ils s'arrogèrent le droit de porter l'épée et d'entrer gratuitement à la comédie. Il est superflu d'ajouter que, fiers de ces prérogatives, ils ne perdaient pas une occasion de faire tapage partout où ils passaient et qu'ils exposaient souvent leur vie dans des rixes meurtrières ; sous Louis XV notamment, ils excitèrent de nombreuses plaintes et il fallut recourir aux menaces les plus sévères pour les désarmer.

L'Université de Nantes étant une institution destinée à répandre ses bienfaits sur toute la Bretagne, il était juste que la recette générale des impôts de la province contribuât aux frais d'entretien des professeurs. Par les mandements transcrits dans les registres ¹ de la chancellerie ducale, on voit que le trésorier-général avait reçu ordre de distribuer chaque année une somme de 200 livres aux docteurs régents de l'Université. A cette subvention qui leur fut continuée jusqu'à la fin du règne de François II, venaient s'ajouter les droits perçus sur la collation des grades.

Ces revenus, quoique peu abondants, suffirent à faire prospérer l'institution jusqu'à la mort du duc. Travers, qui a eu l'avantage de compulser ses registres, constate que dans les premières années principalement, le nombre des agrégations fut assez considérable ², et on sait, par ailleurs, que chaque faculté fut pourvue continuellement de bons régents.

L'Université, spécialement chargée de distribuer l'enseignement supérieur, avait un domaine assez vaste pour exercer son activité ; cependant il en fallait davantage à son ambition. Elle montra dès le début qu'elle aurait d'immenses prétentions et ne supporterait pas de limites au contrôle qu'elle entendait exercer. Sa querelle avec le chantre de la cathédrale nous indique quel était l'état de l'enseignement primaire à Nantes au milieu du XV^e siècle ; il est donc utile de s'y arrêter un moment. En vertu des décrets de la cour de Rome et des ordonnances épiscopales, le sous-chantre avait pour

¹ Arch. de la Loire-Inférieure, Reg. de la chancellerie, année 1472-73, f^o 159, année 1486-87, f^o 152.

² Travers, T. II, p. 120.

attributions de tenir une école d'enfants auxquels il enseignait le chant, la musique, l'alphabet, le psautier et les matines. Cette école était distincte des autres écoles de grammaire de la ville, et il avait le droit de la faire diriger par les autres sous-chantres et de prélever un salaire. Son privilège à cet égard était si exclusif, qu'il pouvait interdire aux autres maîtres de tenir école semblable et de confisquer les livres trouvés entre les mains des enfants des écoles illicites.

Malgré ces usages bien établis, les régents de l'Université alléguèrent que le titre de leur fondation les autorisait à ouvrir des écoles de chant, de grammaire et de psautier, et donnèrent à plusieurs maîtres des licences pour professer cet enseignement. Il en résulta un procès devant l'officialité qui menaçait de traîner en longueur. Pour mettre fin au conflit, le Chapitre de la cathédrale fut saisi de l'affaire, et son avis fut qu'il fallait transiger. Le 27 décembre 1469, en présence de Guillaume Garengière et de frère Jean Longue-épée, professeur de théologie, d'Yves Rolland, professeur de droit canon, de Pierre Méhaud, professeur de droit civil, de Christophe Martin, professeur de la faculté de médecine, de Guillaume Strabon et de Prigent Kerlivili, maîtres régents de la faculté des arts, de Jean Quetier, procureur général de l'Université, et de divers délégués du chapitre de Saint-Pierre; il fut arrêté que dorénavant il n'y aurait à Nantes qu'une seule école de chant, distincte des autres pédagogies et écoles de grammaire; qu'on y enseignerait le chant, la musique, le psautier, les matines et l'alphabet; qu'elle serait dirigée par deux maîtres, dont l'un serait à la nomination du sous-chantre, et l'autre institué par l'Université, révocables tous deux par les mêmes autorités. Il fut convenu également que le recteur de l'Université et le chantre de la cathédrale seraient les arbitres de tous les différends, et que l'accord serait soumis à l'approbation du pape et de l'évêque.

Deux ans après, en 1471, un riche bourgeois, du nom de Guillemain Delaunay, voulant contribuer au développement de l'instruction parmi les classes pauvres, donna deux maisons, sises rue Saint-Léonard, pour augmenter le collège Saint-Jean, à condition que

les écoliers y seraient « receuz à y estudier sans en payer quelconque devoir », que les régents feraient célébrer une messe pour lui chaque samedi et que les écoliers y seraient conduits. L'écolâtre de la cathédrale, qui était le principal de l'établissement, accepta la fondation et reçut, en 1475, de Marie Tarmel, veuve de Guillemain Delaunay, un surcroît de don, c'est-à-dire 66 livres de rentes pour parer aux frais d'entretien des immeubles. Cette école, dite de Saint-Jean ou de Launay, servit, comme l'école de Melleray, sise près Saint-Vincent, à l'enseignement de la Faculté des arts. Travers assure même qu'on y fit des cours de droit¹.

Les guerres du duc François II et de la duchesse Anne jetèrent le trouble dans l'université naissante et dispersèrent les professeurs et les écoliers. En 1493, les cours n'étaient pas encore rétablis. Les États de la province en firent le sujet de longues remontrances au roi Charles VIII, qui, au lieu d'inviter les États à voter des fonds, préféra assigner une somme de 400 livres sur la recette municipale de Nantes, pour subvenir au traitement des professeurs. Cependant, il est juste de dire qu'il céda aux instances de la ville et consentit plus tard à mettre cette dépense d'intérêt général au compte de la recette des domaines de Bretagne².

Voici en quels termes ce bon roi reconnaît la nécessité de rétablir l'université :

« Item et pour ce qu'en nostre dit pays de Bretagne il y a une seule et unique Université, laquelle feu nostre cousin le duc François, dès son advenement à la duché, fit créer et ordonner par N. S. P., en nostre ville de Nantes en la forme et telle constitution que sont celles de Sienne et de Boulogne en Italie, laquelle Université au vivant de nostre dit feu cousin a esté entretenue de bons docteurs et régents et lisans jusque environ le commencement des dernières guerres et divisions qui ont esté en icelui pays par le moyen desquels les docteurs regens et escoliers s'évadèrent et à présent sont retournés en icelle ville de Nantes aucuns escoliers pour degré de science acquérir, mais ils n'ont point de doc-

¹ *Hist. de Nantes*, t. II, p. 258.

² *Ibidem*, p. 230.

teurs, régens et lisans à cause de ce que ne leur avons encore donné aucun entretenement.

» Nous pour ces causes considérans que la faculté de sapience et littérature est à chacun utile, profitable et honorable, et afin que la dite Université soit bien garnie et fournie de bons docteurs, avons accordé et ordonné, accordons et ordonnons par ces mêmes présentes pour l'entretienement de la dite Université en icelle nostre ville de Nantes la somme de 400 livres tournois par chacun an à prendre sur les deniers communs de la ville¹.

Par d'autres lettres, en date du 22 mars 1494, Charles VIII fixa à quatre le nombre des professeurs et assigna à chacun 100 livres de traitement. Cette somme n'étant suffisante pour attirer à Nantes des hommes de mérite, et la décadence des études étant menaçante, le corps des bourgeois envoya une députation, en 1494, à Angers, près de Jacques Clatte, professeur de droit en cette ville, pour lui offrir la direction des leçons de l'université bretonne. Après diverses négociations, celui-ci accepta la proposition, moyennant 240 livres d'honoraires par an, avec un logement pour lui et ses pensionnaires et la liberté de choisir deux corégents, l'un en droit civil, l'autre en droit canon. Son installation eut lieu dans la maison de l'*huis de fer*, sise rue Saint-Gildas (rue des Carmélites), que la ville prit à loyer, et les cours de droit se firent en cet endroit pendant une grande partie du XVI^e siècle.

Charles VIII s'intéressa particulièrement à la Faculté de médecine, et par ses lettres en date du mois d'avril 1493, il accorda aux médecins la faculté de prendre les cadavres des suppliciés et des noyés, pour pratiquer des autopsies et étudier l'anatomie du corps humain. Je crois que cet acte est à noter comme point de départ du développement de l'art chirurgical en Bretagne².

LÉON MAITRE.

(La suite à la prochaine livraison.)

¹ *Hist. de Nantes*, Travers, T. II, p. 221.

² Cet acte est cité dans un procès-verbal d'inspection de 1669. Arch. du Présidial de Nantes.

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

VII

JEAN DE MONTIGNY

(1536-1671)

I. — Jeunesse et poésies de l'abbé de Montigny

(1636-1667)

En racontant dans notre étude sur Chapelain¹ la guerre de brochures et d'épigrammes qui s'éleva peu après l'apparition du poème de *la Pucelle*, nous avons signalé, parmi les défenseurs du poète, un abbé de Montigny qui, dans une lettre à *Eraste*, protesta énergiquement contre les critiques de Linière. Cet abbé, qui devint chanoine de Vannes, aumônier de la reine Marie-Thérèse, puis évêque de Saint-Pol, était Breton, et fort jeune encore il entra à l'Académie française, précédé d'une des plus grandes réputations de bel esprit de ce temps. Ses ouvrages ont été beaucoup plus connus des contemporains que de la génération suivante, car un fort petit nombre de ses morceaux de vers ou de prose fut livré aux hasards de la publicité : la plupart couraient manuscrits dans les cercles et les ruelles, et l'on sait que les salons littéraires suffisaient alors pour établir de hautes situations dans la république des lettres. Nous

¹ *Revue de Bretagne et de Vendée*, mars à décembre 1875.

avons été assez heureux pour retrouver dans les volumineuses collections manuscrites de Conrart, conservées à la bibliothèque de l' Arsenal, plusieurs fragments fort curieux, dus à la plume de l' aumônier de Marie-Thérèse : en les joignant à ses autres ouvrages, épars dans les divers recueils de prose ou de vers du XVII^e siècle, on peut se faire une idée fort exacte de ses talents et se rendre compte de son élection à l' Académie, ainsi que des éloges magnifiques que lui adresse M^{me} de Sévigné dans plusieurs lettres à sa fille. Les biographes qui ont jusqu' ici parlé de notre abbé, se sont fort peu mis en frais pour connaître les détails de son existence ou rechercher ses œuvres. Nous avons largement puisé à plusieurs sources inédites, et nous avons l' espoir de présenter aujourd' hui un portrait fidèle de l' évêque académicien.

La famille de Montigny était originaire de Champagne ; mais une de ses branches, portant *d'argent au lion de gueules, accompagné de 7 coquilles d'azur en orbe*¹, vint se fixer en Bretagne dès le commencement du XVI^e siècle. Les généalogies manuscrites, jointes aux procès-verbaux de réformation de la noblesse de Bretagne, en 1669, nous apprennent que les Montigny firent preuve de neuf générations aux enquêtes, et que depuis le milieu du XVI^e siècle, ils furent, de père en fils, gouverneurs de Rhuys et de Sucinio, au pays de Vannes. Guillaume de Montigny, premier gouverneur de la presqu'île, épousa Jeanne de Lanvaux, et fut le père d' une nombreuse postérité. Son fils aîné Louis, héritier de ses charges, fut la tige des seigneurs de Kerispert en Ploërmel, et le troisième, Philippe, seigneur de Beauregard au ressort d' Auray, fut le grand-père de notre académicien.

Cette branche de Beauregard s' allia successivement à toutes les anciennes familles du pays vannetais, dont plusieurs subsistent encore aujourd' hui.

Philippe avait épousé Françoise de Francheville, pendant qu' une

¹ Voy. Guy le Borgne, Toussaint de Saint-Luc, Pol de Courcy, etc.

de ses sœurs, Gillette, devenait la femme de René d' Aradon, gouverneur de Vannes ; celle de René, fils aîné de Philippe, fut Perrine de Gouvello¹.

Ce René de Montigny, père du futur évêque de Saint-Pol, mérite de fixer un instant notre attention. Magistrat distingué, il fut d' abord conseiller au parlement de Rennes, puis il succéda, en 1623, comme avocat général, à Paul Hay du Chastelet, dont nous avons, il y a trois ans, raconté l' histoire², et qui fut obligé de résigner sa charge à cause de ses plaidoyers et réquisitoires trop satiriques. On trouve dans les registres des mandements de la Chambre des comptes de Bretagne, conservés aux archives départementales de Nantes, des lettres royales d' intermédiaire octroyées en sa faveur par Louis XIII, le 9 décembre 1623, et visées par les conseillers Binet et de Regnouard, dont le dernier fut, comme René de Montigny, père d' un membre de l' Académie française³ : mais elles sont moins curieuses que les suivantes, par lesquelles le roi ordonne, la même année, de lui payer ses appointements à 600 livres.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux conseillers les gens de nos comptes et trésoriers généraux de nos finances au bureau de Bretagne, salut. — Nostre amé et féal, conseiller et advocat général en nostre cour de parlement de Rennes, M^{re} René de Montigny nous a fait remonstrer que par les lettres de provision que luy aurions fait expédier du dit office le 31^e jour de juillet dernier, nous luy aurions accordé comme à ceux qui ont cy-devant esté pourvus du dit office mesmes gaiges, droits et esmolemens dont jouissoit nostre amé et féal M^{re} Paul Hay, son prédécesseur ; et bien que ce soit nostre intention qu' il jouisse de la mesme pantion accordée au dit Hay, et à M^{res} Yves Toullanc, Charles Goureau, Jean Morin et autres qui ont cy-devant exercé le dit office ; — Et d' autant que par les dictes lettres de provision la dicte pantion, la somme et la nature des deniers sur lesquelles elle est affectée ne sont pas autrement spécifiées — et que par la vérification qui auroit esté faite en nostre Chambre des Comptes des lettres accordées par les Roys, nos prédécesseurs, et par nous à nos dictz advocatz généraux pour la dicte pantion, vous auriez ordonné qu' ils en jouiroient sans qu' elles

¹ Voy. les procès-verbaux de la réformation.

² *Revue de Bretagne et de Vendée*, juillet-décembre 1873.

³ Ce dernier était Nantais : Jean-Jacques de Regnouard de Villayer, mort doyen des maîtres des requêtes. Sa notice suivra celle de l' abbé de Montigny.

puissent tirer à conséquence pour leurs successeurs au dit office, — craint que vous fassiez difficulté de l'en laisser jouir à l'advenir, s'il ne luy estoit par nous pourveu de nos lettres nécessaires. — *Nous, à ces causes*, ayant mis en considération les bons et agréables services qu'il nous fait, le peu de gaiges qui sont attribués au dit office, qui ne sont avecq la dite pantion de 600 l. qui cy-devant estoient compris es provisions de ses prédécesseurs au dit office beaucoup près suffisans pour entretenir en son honneur et dignité d'icelluy. — Nous lui avons accordé et accordons par ces présentes signées de nostre main, pareille pantion de 600 l. par an, sur les deniers provenans des amandes tant civiles que criminelles de nostre dit parlement de Rennes, et autres deniers extraordinaires sur lesquels il n'est fait estat, dont nous voulons et entendons qu'il soit entièrement payé et satisfait, les charges ordinaires préalablement payées et acquittées. *Cy vous mandons* et à chacun vous enjoignons que ces présentes vous ayez à vérifier et du contenu en icelles faire jouir et user le dit de Montigny plainement et paisiblement, tant et si longuement qu'il exercera le dit office, etc. — Donné à Paris, ce 4^e jour de juillet, l'an de grâce 1623, et de nostre règne le 14^e. — Signé : LOUIS, et plus bas : pour le Roy, Potier, et scellées du grand sceau de cire jaulne sur simple queue. — *Veü par la Chambre*, etc... — Fait à Nantes, ce 22 février 1624¹. — Signé : BARIN, MIRON. »

René de Montigny exerça la charge d'avocat général au parlement de Rennes, pendant trente-deux ans, jusqu'en 1652, époque à laquelle il la résigna entre les mains de son fils aîné, François, qui devint plus tard président de chambre au même parlement. Les lettres royales de transmission sont fort élogieuses à son égard et déclarent que le roi « désire reconnoître en la personne de son fils les longs et recommandables services du dit sieur René de Montigny, son père, tant dans l'exercice de la dite charge de nostre conseiller et advocat général en nostre dite court de parlement à Rennes pendant trente deux ans, qu'autres employs dont il s'est très-dignement acquitté au bien de nostre service et soulagement de nos subjects de cette province, et que nous avons lieu de croire qu'à son exemple le dit François de Montigny son fils prendra un soing particulier de l'imiter en ses louables et vertueuses ac-

¹ Archives de la Loire-Inférieure. Voy. Registres des Mandemens de la Chambre des Comptes de Bretagne, XXI, 139-148.

tions «... » Les procès-verbaux des sessions des États de Bretagne nous attestent, en effet, qu'il prit grand soin de défendre les intérêts de la province durant les nombreuses sessions auxquelles il assista comme commissaire spécial : les gratifications des Elats en fin de session lui en apportèrent plusieurs fois le témoignage.

Il eut quatre fils de Perrine de Gouvello : François, sieur de Beauregard, qui devait hériter de ses charges, suivant l'ordre ordinaire des anciennes familles de ce temps ; Jean, qui, destiné dès sa naissance à l'état ecclésiastique, devint évêque de Léon et académicien ; René, qui fut capitaine aux gardes, et Claude, qui porta la croix de Malte. L'ordre, on le voit, était parfaitement régulier : nous avons à étudier comment furent parcourues des carrières si nettement dessinées à l'avance.

Né à Rennes, selon toutes les probabilités dans le courant de l'année 1636², l'abbé Jean eut dès son plus jeune âge un modèle tout naturellement indiqué dans son oncle Pierre de Montigny, sieur de Keresbat, doyen de Péaulle et docteur en la Faculté de théologie de Paris, qui, clerc du diocèse de Vannes, fut nommé, en 1631, chanoine du chapitre de la cathédrale, dont il devait devenir doyen en 1665, pour céder peu après sa stalle à son neveu. Jean fit sans doute près de lui ses études ecclésiastiques, car il est qualifié prêtre du diocèse de Vannes dans ses lettres de canonicat³. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vint de fort bonne heure à Paris, puisque nous le trouvons déjà lancé dans le monde littéraire en 1656, composant des sonnets et des petits vers, et fort avancé dans l'amitié de Chapelain, alors dans toute sa gloire de « Roi des auteurs », qui parle de lui avec grand éloge dans sa correspondance manuscrite.

¹ Voy. Registres des Mandemens de la Chambre des Comptes de Bretagne, XXX, 92.

² Malgré les plus actives recherches, MM. de la Bigne-Villeneuve et Ropartz, qui ont bien voulu compiler pour nous les anciens registres paroissiaux de Rennes, n'ont pas retrouvé cet acte de naissance. Mais il y a des lacunes dans les registres. Nous adressons ici à ces obligeants érudits nos plus sincères remerciements.

³ Voy. la liste des chanoines de Vannes donnée par M. Luco, dans les *Mémoires de la Société polymathique du Morbihan* (2^e semestre 1874).

Malheureusement le volume qui contenait les lettres de cette époque a été perdu, et c'est précisément le seul qui manque dans la précieuse collection léguée par M. Sainte-Beuve à la Bibliothèque nationale. Nous sommes donc obligé de nous en rapporter à ce que dit l'abbé Goujet, qui avait eu l'heureuse fortune de prendre des notes dans la correspondance encore intacte du père de *la Pucelle*. Il nous apprend, au tome XVII de sa *Bibliothèque française*, que d'après des lettres des 22 septembre, 28 novembre et 29 décembre 1656, le jeune abbé s'était acquis, par son esprit plus encore que par sa naissance, l'estime de M. et de M^{me} de Montausier, de M^{lle} de Scudéry, de Colbert, de Ménage, de Conrart et de Pellisson, sans compter celle de Chapelain ; — qu'il eut le projet d'aller au devant de Christine de Suède, lors de son voyage en France, et qu'il fut très-fâché de n'avoir pu au moins se trouver à Paris pendant le séjour de cette princesse ; — qu'il passa une partie des années 1656 et 1657 à Rennes, partageant son temps entre les muses, la prédication et le commerce du monde, « auquel il se livra trop ». Chapelain, confidant de ses galanteries, lui en fait même quelques reproches, parce qu'il craignait « qu'elles ne l'attachassent à la province et ne missent trop de retardement à son retour à Paris ».

L'abbé Jean eut donc, malgré son petit collet, une jeunesse assez mondaine, à l'exemple de Godeau, qui laissa publier des lettres et des épltres à Bélinda, avant de devenir le plus austère des évêques, tout en conservant des relations d'amitié avec l'hôtel de Rambouillet ; — de l'abbé Cotin, qui rimait à la fois des madrigaux à Iris et des poésies chrétiennes au sortir de sermons prêchés avec grand succès, en dépit des épigrammes de Boileau ; — de l'abbé Fléchier, qui, du même âge à très-peu près que l'abbé de Montigny, s'adonnait aux poésies mythologiques avant d'aborder les travaux plus sérieux qui le conduisirent à l'évêché de Nîmes ; — à l'exemple enfin du savant Huet et d'un grand nombre de futurs prélats de ce temps, qui, fort différents des légers abbés de cour du XVIII^e siècle, souvent aussi corrompus que les roués de la régence, considéraient

¹ Goujet, *Bibliot. française*, XVII, 235-236.

qu'un commerce platonique avec les femmes et la société des ruelles faisaient partie de « l'honnêteté et de la bienséance » et ne portaient pas atteinte à la dignité du costume ecclésiastique. N'est-ce pas Fléchier qui, dans l'oraison funèbre de la duchesse de Montausier, parle avec éloge « de ces cabinets que l'on regarde encore avec tant de vénération, où l'esprit se purifioit, où la vertu étoit révéree sous le nom de l'incomparable Arthénice... » ? Il ne faut pas juger des mœurs de cette époque par la pruderie souvent fautive de la nôtre ; on parlait alors le langage de *l'Astrée*, en tout bien tout honneur ; on savait la carte du Tendre, et l'on suivait son code sans songer à mal : « même chez un jeune abbé, ce n'était là, remarque M. Sainte-Beuve à propos de Fléchier, qu'une contenance admise, pour ne pas dire requise, dans un monde d'élite ; l'attitude et la marque d'un esprit comme il faut ». A cet âge et dans ce mode de société, il fallait être, au moins en paroles, partisan et sectateur du bel amour raffiné, de l'amour respectueux à la Scudéry ; « de l'amour, non pas tel qu'on le fait dans le petit monde, mais de celui qui durerait des siècles avant de rien entreprendre ni entamer. » C'est pourquoi l'abbé Goussault, écrivant ses *Réflexions sur les différents caractères des hommes*, insistait sur l'utilité honnête à retirer du commerce avec les femmes, n'excluant que les coquettes et les joueuses, et conseillant comme une excellente école la maison d'une dame de bon ton : « réduit de gens d'esprit et de qualité, où l'on parle toujours de bonnes choses, ou au moins d'indifférentes, où l'on se fait connoître, et où l'on se met sur un pied à pouvoir se passer de jeu et de comédie, qui sont les plus ordinaires occupations des gens du siècle qui n'ont rien de meilleur à faire. » Godeau, depuis vingt ans évêque de Grasse et prélat de la plus austère vertu, qui ne donna jamais une seule fois, durant sa longue carrière, prise à la médisance, écrivait encore aux aimables compagnes de M^{me} de Rambouillet ou de M^{lle} de Scudéry sur le ton précieux du *Cyrus* ou de la *Clélie* ; et cette particularité qu'on peut observer chez divers prélats de la seconde moitié du XVII^e siècle donne la note exacte

¹ Introduction aux *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*.

de la portée morale de la mode précieuse. Enfin, un des derniers historiens de Fléchier, dont on ne contestera pas l'autorité toute particulière, M. l'abbé Delacroix, vicaire à la cathédrale de Nîmes et ancien rédacteur de la *Revue catholique de Languedoc*, étudiant l'attitude de son héros parmi les femmes de son temps, alors qu'elles se trouvaient mêlées à un si haut point à la vie civile, politique et littéraire de la France qui leur doit la délicatesse de sa langue et la politesse de ses mœurs, et parcourant les lettres galantes du futur prélat à M^{lle} de la Vigne, remarque avec raison qu'il ne s'agit là que de galanterie littéraire; que Bossuet, soupant un soir avec Regnier-Desmarais à Saint-Germain, trouva les vers passionnés de cette dixième Muse charmants, mais *un peu froids*, et qu'il n'y avait là, en somme, qu'un passe-temps agréable de sociétés où « la galanterie, la vertu et la science pouvaient, suivant l'expression du sévère Saint-Simon, s'accommoder merveilleusement ensemble ». Encore une fois, on ne faisait aucun mystère de ces billets poétiques et tendres; on n'y entendait pas malice. « Il n'en serait pas de même aujourd'hui, remarque l'abbé Delacroix, car nous sommes plus délicats, mais moins honnêtes. »

Ces précautions oratoires étaient absolument nécessaires avant d'aborder l'étude des poésies de Jean de Montigny; elles sont, en effet, inspirées par le même sentiment qui dictait le joli madrigal si connue l'abbé Cotin :

Iris s'est rendue à ma foy;
Qu'eût-elle fait pour sa défense?
Nous n'étions que nous trois : elle, l'Amour et moy,
Et l'Amour fut d'intelligence¹.

Et presque toutes sont des poésies de jeunesse puisqu'elles parurent, pour la plupart, dans le troisième volume du *Recueil de poésies choisies*, publié par l'éditeur Charles de Sercy en 1656. L'abbé n'avait donc pas vingt ans, et, par une certaine pudeur, il n'osa pas le signer de son vrai nom, comme son cousin l'abbé de Francheville, qui courtoisait les Muses avec lui dans le même recueil : il retourna

¹ *Œuvres galantes de M. Cotin*. Paris, 1665, p. 278.

simplement ses lettres et signa de l'anagramme fort transparent : l'abbé d'Ingintnom. Les poésies qu'il composa plus tard, en fort petit nombre, n'ont plus le même caractère et présentent à la fois beaucoup plus de sévérité et plus de style.

Ouvrons donc le recueil de Sercy. La première pièce signée de l'abbé d'Ingintnom est un sonnet à M^{lle} L. M. de V., « qui consentoit d'épouser un vieux seigneur, pourvu qu'il se fit duc » :

Hélas ! que faites-vous, adorable Silvie ?
Consultez votre cœur et votre jugement;
Songez que vous allez renoncer par serment,
Pour une fausse gloire, aux plaisirs de la vie.

Cette vaine grandeur dont votre âme est ravie
Pourra-t-elle adoucir un si cruel tourment ?
Croyez qu'un bon vieillard est un mauvais amant,
Et qu'on vous plaint autant côme on vous porte envie

Mais il prétend en vain, les Dieux en sont jaloux :
C'est trop que d'estre ensemble et duc et votre époux ;
Il a beau se flatter d'un titre imaginaire.

Cherchez un autre amant, vous avez droit sur tous ;
J'en connois un moins vieux qui feroit votre affaire :
Il sera plus que duc s'il est aimé de vous.

En voici un autre dont la chute est beaucoup plus platonique, et dont la facilité de facture est la même :

Quoy ! c'est donc tout de bon, vous nous quittez, Silvie ?
Adieu, jusqu'à vous voir au jour du jugement.
Adieu ; si je vous quitte, il faut quitter la vie.
Que pourrois-je mieux faire en vostre éloignement ?

Quand j'étois près de vous, mon âme estoit ravie ;
Quand je n'y seray plus, que j'auray de tourment !
La douceur de l'amour de cent maux est suivie :
On est bien malheureux d'aimer si constamment.

Je ne puis éviter le destin qui me tue,
On meurt d'amour pour vous dès que l'on vous a veue ;
Dès qu'on ne vous voit plus, on meurt de désespoir.

S'il n'est plus de fenestre à nous voir l'un et l'autre,
Je sçay des rendez-vous commodes à vous voir :
Je vous voy dans mon cœur, voyez-moi dans le vostre.

Les poésies les plus heureuses sont les épigrammes : le tour en est vif, et Bossuet n'aurait certes point trouvé qu'elles fussent trop froides, comme les billets galants de M^{lle} de la Vigne :

Le monde est d'humeur médisante
On dit déjà je ne sçay quoy
De vous, Philis, avecque moy ;
Par charité, mignonne, empeschons qu'il ne mente.

Mais la composition la plus caractéristique en ce genre est celle qui est intitulée *A. M. D. O. Stances amoureuses*, et qui contient plus de cent cinquante vers dictés par la plus brûlante passion. On pourrait les attribuer à Benserade, et l'on ne se douterait guère que leur auteur devait monter, quinze ans plus tard, sur le siège épiscopal de Léon :

O Dieux, qu'est-ce que je sens
Qui charme et qui saisit mes sens,
Qui les jette en un trouble extrême ?
Que veux-je et quel est mon transport ?
Est-ce que je crains, ou que j'aime ?
Dieux ! donnez à mon cœur ou la paix ou la mort.

Je renonce à tous les plaisirs,
Je sens mille nouveaux désirs,
Témoins d'une flâme naissante.
Ah ! mon destin n'est point douteux ;
J'ay veu la divine Amaranthe,
Je ne demande point si je suis amoureux...

Si j'ai trop bravé ton pouvoir,
Amour, j'en suis au désespoir ;
Regarde à présent comme j'aime.
J'observe exactement tes loix,
Je suis épouventé moy-mesme
De pouvoir tant aimer pour la première fois.

Tout cela est d'allure facile et cavalière ; on n'y remarque pas l'abus ordinaire chez les poètes de ce temps des oppositions bizarres et des concetti mis à la mode par l'abbé de Cérisy, dans sa *Métamorphose des yeux de Philis en astres* ; une strophe cependant nous a paru suspecte, et son dernier vers est ouvertement de l'école qu'a si bien bafouée Molière ; il s'agit de l'amour :

Tout superbe et tout glorieux,
Il vient d'un pas victorieux
Etablir son trône en mon âme ;
Mais il n'y sera plus demain,
Il y trouvera tant de flâme
Qu'il y mourra de chaud, si Dieu n'y met la main.

Cette combustion de l'amour est tout à fait réjouissante ; elle dut faire se pâmer les habitués des samedis de Sapho, et c'est sans doute à elle qu'on doit de voir dans la *Pompe funèbre de Scarron*, à la suite du convoi funèbre, « les galants abbés du Buisson, Baraly, Francheville et d'Ingitnom. » Les deux cousins, du reste, avaient beaucoup de rapports dans leurs goûts, leurs idées et leur talent. Voici un spécimen des madrigaux de l'abbé de Francheville, l'un des poètes bretons que sa province a le plus oubliés :

O Dieux ! Uranie, est-ce vous,
Maigre, défaite, inanimée ?
Le ciel, qui vous a tant aimée,
A-t-il sitôt changé ses grâces en courroux ?
Vous étiez autrefois des belles, des mieux faites ;
Ah ! que n'en estes-vous toujours ;
Ou pour le repos de nos jours,
Que n'avez-vous toujours esté ce que vous estes !

Il avait du brio, cet abbé de Francheville ; il dit crûment ce qu'il pense, et ses petites pièces mériteraient une étude particulière. On dirait d'un jeune cavalier qui manie fort agréablement la cravache :

Eh ! bien, je vous ay dit que vous estiez un sot :
Que voulez-vous que je vous dise ?
En cela vous devez estimer ma franchise ;
Un chacun le sçait bien et ne vous en dit mot.

Mais revenons à l'abbé de Montigny. Encouragé par les conseils de Chapelain, qui avait reconnu en lui de la facilité et de la verve, il voulut profiter du succès de ses petites pièces publiées dans le recueil de Sercy, pour s'engager sans retard dans les luttes et les combats de la république des lettres. Chapelain venait de publier la *Pucelle*, dont les éditions se succédaient rapidement, et Linière, sans respect pour le prince des poètes, avait lancé dès les premiers

mois une brochure fort vive contre le poème. Montigny lui répondit aussitôt par sa *Lettre à Eraste*, dans laquelle il défendait énergiquement son maître¹, démontrant à Eraste l'absurdité de sa critique, lui reprochant amèrement d'avoir mis de son parti l'incomparable Doralice, « ce qui est aussi faux qu'il est vrai que ses yeux sont les plus beaux du monde », et lui jetant à la face les trivialités de son langage, qu'on ne souffrirait même pas chez de petits bourgeois ou des hobereaux de province². Eraste n'entend rien en logique ni en

¹ « Monsieur, quoy que je n'aye jamais eu l'honneur de vous voir, il me semble néanmoins que je vous connois admirablement. Votre réputation est venue jusqu'à moy, et l'ouvrage que vous avez fait pour vous en acquérir dans le monde a eu dans mon esprit tout le succès que vous en devez raisonnablement attendre. Il m'a appris ce que vous valez, quel est vostre esprit, vostre humeur et vostre génie, et, par un effet qui vous surprendra, il vous a plus heureusement dépeint qu'il n'a défiguré la *Pucelle*. Tous les coups qu'il luy porte sont autant de traits qui forment vostre peinture; et l'on peut dire qu'il en est à peu près comme de cette figure d'optique qui est assez commune, laquelle n'offre d'abord aux yeux qu'une confusion de traits irréguliers et de couleurs mal appliquées; mais qui, estant regardée en un certain jour, représente parfaitement un cheval. Ainsi, Monsieur, on ne comprend rien d'abord à vostre lettre: c'est un galimathias tout à fait magnifique; il semble que vous n'ayez eu dessein que d'y brouiller quelque caprice; et tout ce qui en résulte et qu'on en peut tirer, c'est une juste et parfaite idée de ce que vous estes (un âne sans doute). Mais je m'estonne que vous ayez osé nous la donner, que vous ayez crû vous faire honneur en vous faisant connoistre, et que vous n'ayez pas songé que vous n'estiez pas plus honorablement exposé au public dans une telle image que si vous estiez effectivement pendu en effigie. Sans mentir, Monsieur, j'en ay eu honte pour vous; j'ay eu pitié d'un homme qui n'en veut pas seulement à tous les habiles et à tous les illustres, mais qui en veut encore à soy-mesme; et quoy que je ne sois point connu de vous, j'ai crû que la charité m'obligeoit à vous en avertir et à vous dire en quelle estime vous estes auprès des honnestes gens. Donc, ô Monsieur Eraste, je vous diray en amy que vous vous estes extrêmement décrié en pensant décrier la *Pucelle*, et que vous n'avez pas tant fait une critique contre elle qu'un libelle diffamatoire contre vous. etc. » *Lettre à Eraste pour réponse à son libelle contre la Pucelle*. Paris, A. Courbé, 1656, in-4^o, 32 pp.

² « Pour moy, je tiens que vous n'avez point eu d'autre motif en ceci que de vous tirer de la profonde obscurité où vous estiez, de vous mettre un peu au monde et d'y passer pour ce qu'on appelle un bel esprit de profession. Vous savez, Monsieur, quelle beste c'est qu'un bel esprit de ce genre-là; que c'est un animal prive de sens commun, qui regimbe contre l'honneur et contre la coustume, qui vous étourdit d'allusions et de basses équivoques, et qui vous dit éternellement des pointes les plus fausses et les plus provinciales. C'est un estat de vie irrégulier et inconnu à nos pères qui estoient plus gens de bien que nous, et une espèce de moinerie profane dont Cyrano a esté l'instituteur. Vous avez suivi vostre vocation en

poétique; et quant à ses épigrammes, il suffit d'y changer quelques mots pour les transformer en éloges. . . C'est là un des côtés les plus curieux de la brochure de l'abbé de Montigny. Linière avait terminé une de ses pièces en disant de la *Pucelle*:

Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

L'abbé Jean proposait modestement de mettre à la place:

Dans mille ans on parlera d'elle
Ou l'on ne parlera de rien.

Linière avait dit encore:

Par bonheur, devant qu'on imprime
Cette Pucelle magnanime,
Chapelain, tu tiens le haut bout;
Mais on dit que cette Pucelle
Ne s'est fait voir qu'à la chandelle
Et que le jour a gâté tout.

Montigny propose:

Mais comme on dit, si la Pucelle
A plu, mesmes à la chandelle,
Au jour elle ravira tout.

Il y en a beaucoup de cette force; aussi nous dispenserons-nous d'énumérer tous ces magnifiques jeux d'esprit. Mais on s' imagine facilement que Chapelain ne les dédaigna pas, et nous avons cité en son lieu ce fragment de lettre du 26 septembre 1656, dans laquelle il écrivait à l'abbé: « Il y a apparence que Linière se contentera de la touche que vous lui avez donnée et qu'il ne s'exposera pas au hasard d'une recharge qui achèveroit de l'accabler. » Mais Linière ne se tint pas pour battu; il répliqua, et Chapelain dut mettre en œuvre tout son crédit pour que ce nouveau factum ne devint pas public: « Pour le fripon d'Eraste, écrivait-il encore à l'abbé de Montigny le 25 janvier 1657, il avoit mis son libelle sur

vous y fourrant; vous y avez tant de talent, qu'on vous y a receu profés, malgré tout vostre air de novice, et qu'on s'est estonné que la nature ait fait en vous en fort peu de temps ce qu'elle n'a pu faire qu'en plusieurs années dans les d'Assoucy et les Momors. . . . etc. »

la presse, sur une permission qu'il avoit extorquée du bailli du palais; mais celui-ci ayant appris que c'étoit contre moi, il retira la pièce et la permission, et il n'y a pas d'apparence qu'il lui rende ni l'une ni l'autre. Il m'a dit que vous y étiez assez maltraité, et M. l'abbé de Coëtlogon aussi. » Et le mois suivant, il annonçoit à l'abbé que le chancelier Séguier avoit définitivement supprimé la brochure de Linière, dont il avoit eu communication et dont il lui envoyoit une copie. Nous apprenons enfin, par une autre missive datée du 29 avril 1657, que le prétendu Eraste, devenu plus raisonnable depuis cette suppression ou voulant le paraître, avoit envoyé à la comtesse de la Suze « sa confession par écrit, dans laquelle il reconnoissoit ses fautes et tâchoit de satisfaire des gens qui n'attendoient ni ne vouloient de satisfaction de lui. »¹

Pendant que cela se passoit à Paris, d'Assoucy, qui étoit à Avignon, s'étant persuadé que la *Lettre à Eraste* étoit de Chapelain lui-même², voulut prendre contre lui la défense de Linière; mais son ouvrage eut le même sort que celui de la seconde brochure du satirique. « Que diriez-vous de votre d'Assoucy, qui m'a pris pour vous, écrivait encore le pauvre Chapelain à l'abbé de Montigny le 29 décembre 1656, et qui, m'ayant cru auteur de votre livret contre Eraste, m'en a fait un épouvantable procès, et sans le soin officieux que de mes amis d'Avignon et d'Orange ont pris pour empêcher l'impression d'un libelle qu'il avoit fait là-dessus contre moi, j'eusse encore eu cet animal féroce contre moi. »³

Après cette lutte orageuse pour la défense des intérêts de son patron, l'abbé Jean garda pendant quelque temps le silence. Son père qui avoit résigné en 1652 sa charge d'avocat général au parlement de Rennes, entre les mains de l'aîné de ses fils, François de

¹ Voy. l'abbé Goujet. *Bibl. franç.*, XVII, 239-240.

² D'Assoucy ne fut pas le seul à croire que la lettre anonyme à Eraste fût de Chapelain. Conrart lui-même le crut un instant, et l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, qui est celui de Chapelain, contient à la fin 6 feuillets in-folio manuscrits et autographes contenant une foule d'observations grammaticales très-curieuses sur le libelle de Linière et sur la réponse de Chapelain. Ces pages autographes de Conrart n'ont été, croyons-nous, jamais signalées.

³ Voy. l'abbé Goujet. *Bibl. franç.*, XVII, 239-240.

Montigny, venait de mourir, et l'abbé dut faire en Bretagne de nombreux voyages pour soutenir des procès et régler des affaires de famille. Il continua pendant tout ce temps à correspondre avec Chapelain, qui parle en particulier, dans ses lettres, d'un procès au grand conseil assez difficile à suivre. Le père de la *Pucelle* nous apprend aussi qu'à l'époque du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, le ministère de la maison du roi, qui composait le personnel de celle de la jeune reine, proposa à l'abbé Jean, dont la réputation d'esprit étoit grande à la cour, l'une des charges d'aumônier; mais il hésita longtemps, sans doute par amour de l'indépendance, et ses irrésolutions firent accorder à l'abbé Bonneau la place qu'on lui destinoit. L'abbé de Montigny suivit cependant le roi lors de sa longue excursion dans le Midi en 1659 et 1660; car il est peu probable qu'on lui eût attribué sans cela la *Lettre contenant le voyage de la cour vers la frontière d'Espagne en 1660*, qui fut imprimée la même année dans le tome premier du *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*. Cette lettre étoit signée d'une simple initiale : « l'abbé de M. », et d'Olivet n'hésite pas à la comprendre dans les œuvres de Jean de Montigny; mais on doit la restituer à l'abbé de Montreuil, car elle se trouve effectivement insérée dans le recueil des œuvres de ce poète, publié en 1666. Ce qu'il y a de certain, c'est que Goujet, qui a reconnu cette erreur d'attribution après l'abbé d'Artigny, s'est trompé en disant que l'ouvrage poétique capital de l'abbé breton fut composé à l'occasion du mariage royal. Ce petit poème, qui parut pour la première fois en 1674, dans le tome second du *Recueil de poésies diverses, dédié à M. le prince de Conti*, par l'abbé de Brienne, et qui assure à Jean de Montigny une place distinguée sur les hauteurs du Parnasse, est intitulé : *Le Palais des plaisirs pour répondre au séjour des ennemis de M. de Montplaisir*⁴, et ne fut inspiré à la muse de l'abbé Jean qu'à la fin de l'année 1667, époque à laquelle il avoit enfin accepté depuis quelque temps la charge d'aumônier de

⁴ Le marquis de Montplaisir étoit un poète breton qui a laissé une bonne réputation près de Lalame, Charleval, etc. Il étoit de la famille de Bruc, et M. le baron de Wismes lui a consacré une notice fort intéressante.

la jeune reine; il avait accompagné celle-ci dans la rapide campagne des Flandres à la suite de Louis XIV, et la cour de Marie-Thérèse ayant séjourné quelque temps à Arras pendant que le roi emportait places sur places, on s'ennuya tellement en l'absence de l'invincible monarque, conquérant à la fois des forteresses et des cœurs, que Montplaisir y composa son *Séjour des ennuis*, comme nous aurons occasion de l'expliquer plus tard. L'ouvrage de notre abbé, alors chroniqueur en titre de la galante cour, fut une réplique au poème de son compatriote et date par conséquent de sept ans au moins après le mariage de Marie-Thérèse. Il était nécessaire de bien rectifier cet acte de naissance pour montrer que Jean de Montigny devait être dans toute la maturité de son talent poétique⁴, lorsqu'il composa cet élégant petit poème de plus de deux cents vers, qui nous fait sincèrement regretter qu'il ait plus tard abandonné le culte des muses. C'était le moment même où Boileau se décidait à lancer ses satires, jusque-là connues simplement en feuilles volantes, et nous n'hésitons pas à reconnaître ici l'un des meilleurs morceaux poétiques qui aient précédé ou accompagné l'apparition du législateur du Parnasse. La versification en est coulante, noble, pleine d'images, d'un style très-soutenu. Certains passages peuvent rivaliser avec les mieux cadencés du maître, et nous ne doutons pas que ceux que nous allons citer ne donnent à plus d'un lecteur le désir de rechercher ce petit poème et de le lire tout entier. Ils le trouveront inséré dans plusieurs recueils, outre celui de Brienne, entre autres dans le volume des *Poésies de Montplaisir* et dans le *Recueil de poésies galantes*, connu sous le nom de M^{me} de la Suze et de Pellisson.

L'abbé suppose qu'après les fatigues de ses campagnes des Flandres, Louis XIV s'abandonne à la mollesse, dans le palais situé

Aux bords toujours fleuris que le Dieu de la Seine
Arrose avec plaisir, et laisse avecque peine,

⁴ Il avait trente et un ans.

où la nature et l'art ont réuni tous leurs charmes; où tout concourt à ravir l'esprit et à flatter les sens.

On compterait plutôt les brillantes étoiles,
Ces fleurs d'or dont la nuit sème ses riches voiles,
Que le nombre infini de ces nouveaux plaisirs¹...

C'est là que le grand roi, qui, préparant la paix des Pyrénées, vient

De faire tout trembler, excepté son courage,
voit en songe la Gloire, qui l'invite à de nouveaux exploits :

Sur un lit de repos, soutenu d'un trophée,
Sa grande âme cédoit aux charmes de Morphée.
Mille songes flatteurs s'empressoient à l'entour;
Ils remplissoient la nuit des merveilles du jour.
Avec lui reposoit le reste de la terre;
Les œuvres de la paix, les projets de la guerre.
Mars lui-même, enchaîné de ses puissants pavots,
Semblait promettre au monde un éternel repos.
La Gloire aux ailes d'or veilloit seule en l'armée;
Quand, du calme étonnant tout à coup alarmée,
Elle brûle, elle vole, elle perce les airs.
L'obscurité s'enfuit à ses brillants éclairs;
D'un encens précieux sa route est parfumée;
... Elle aborde le prince et lui tient ce discours :
« Je ne viens point troubler par un chagrin extrême
Ce paisible sommeil que j'inspirai moi-même.
Dormir sur un trophée est un noble repos
Et la Victoire a droit d'enchanter les héros.
Apprends-moi seulement quelle est mon avanture;
Un calme qui m'effraie et dont le camp murmure
Interrompant le cours de tant d'heureux succès,
Va-t-il nous replonger dans le sein de la paix ?
... Quel oracle, dis-moi, rendray-je à tes guerriers ?
J'ose te demander compte de mes lauriers.
... Va, la force à la main et la justice en tête;
Laisse régner Thérèse et cours à ta conquête...

¹ Voy. le recueil de *Pièces galantes en prose et en vers*, connu sous le nom de M^{me} la comtesse de la Suze et de Pellisson; en particulier, l'édition, de Trévoux, 1748, 5 vol. in-12, IV, 336, etc.

Mais nous ne pouvons citer ici tout ce discours mouvementé, où les beaux vers se rencontrent nombreux, tels que celui-ci :

Va, de tous mes héros n'imité que toi-même,

et qui se termine par cette péroraison remarquable :

.... Mais prends garde au loisir qui tient tout en suspens.
C'est la vertu des rois d'être avare du tems ;
Et l'astre qui préside à la haute fortune
Passe en douze maisons et n'arrête en pas une.
Songe que sur toi seul tous les yeux sont ouverts.
On compte avec rigueur les moments que tu pers.
Use de tes destins, pendant qu'ils sont propices.
De tous tes ennemis, ne crains que les délices ;
Avec le monde entier range-les sous ta loi ;
La Victoire l'attend : marche, je suis à toi.

N'avions-nous pas raison de dire que la muse de l'abbé de Montigny atteignait des hauteurs peu explorées sur le Parnasse en l'an de grâce 1660 ? Et quel heureux contraste lorsque le poète, reprenant son récit, nous offre immédiatement après le discours de la Gloire, la réplique du Plaisir :

Le Plaisir, nonchalant, étendu sur des roses,
A la merci du sort laissoit aller les choses ;
Et, goûtant à longs traits mille rares douceurs,
Pour les éterniser, invoquait les neuf Sœurs ;
Il s'excite à ces mots, il se trouble, il soupire.
— Ah ! dit-il, m'affronter jusque dans mon empire !
Ombre vaine.....
.... Fantôme ambitieux, turbulante chimère,
Remporte tes conseils, revole à ta frontière.
.... Pour régner, j'y consens, on peut hasarder tout,
Violer jusqu'aux droits, pousser son sort à bout ;
Mais quand au gré des siens on gouverne à son aise
L'empire des François et le cœur de Thérèse,
De quels vœux peut encore un roi si fortuné
Importuner les cieus, quand ils ont tout donné ?...

La Gloire en courroux fait éclater la foudre : Louis XIV se

réveille et décide, après de longues hésitations, que l'on consacrerait désormais

Le printems à la *Gloire* et l'hiver aux *Plaisirs*.

Cet arrêt, digne de Salomon, satisfait tous les cœurs ; en sorte que le poète termine ainsi l'épisode :

Et l'on ne verra point, dans toute son histoire,
De gloire sans plaisir, ni de plaisir sans gloire.

Tel est ce petit poème, qu'on croirait beaucoup plus volontiers dû à un élève de Boileau qu'à un élève de Chapelain, si l'on ne considère que la versification de ces deux maîtres ; mais, nous l'avons déjà dit et cela est bon à répéter, Chapelain possédait tous les secrets de la poétique ; malheureusement tel excelle au professorat ou à la critique, qui serait incapable de produire un chef-d'œuvre ; tel forme d'excellents élèves, qui n'est lui-même qu'un pitoyable auteur. Si l'abbé de Montigny avait continué à cultiver les muses, où n'arrivait-il point ? Nous ne connaissons plus de lui, à partir de cette époque, en dehors de petits vers très-anodins insérés dans ses lettres en prose, qu'un seul et unique sonnet : nous le donnerons ici pour compléter notre revue de ses œuvres poétiques. L'abbé l'adressa au duc de Montausier en 1668, lorsque celui-ci fut nommé gouverneur du Dauphin ; et nous avons tout lieu de le croire inédit, car nous ne l'avons rencontré dans aucun recueil. Il est signé en toutes lettres dans l'immense collection de pièces manuscrites rassemblées jadis par Conrart et conservées aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal :

Ta solide vertu fait pencher la balance.
L'enfant né pour régner est soumis à tes lois.
Plus ton roy consulta, plus on prise son choix ;
Il prouve ton mérite et montre sa prudence.

Que sont les dignitez quand le sort les dispense,
Qu'une charge aux sujets et qu'un reproche aux rois ?
Les vertus sous Louis décident des emplois,
Sa raison examine et sa main récompense.

Ton esprit formera par ses labours divers
Un successeur au Prince, un maître à l'univers,
A ses peuples clément, à luy-mesme sévère.

Travaille sur le plan que Julie¹ a tracé ;
Elle instruisit le fils sur l'exemple du père,
C'est à toi d'achever ce qu'elle a commencé².

Ce sonnet n'est-il pas de ceux que le législateur du Parnasse déclare valoir seuls de longs poèmes ? A ce vers noble et nerveux, à ce style pur et soutenu, à cet heureux tour de la pensée, à la haute moralité de l'intention, on doit saluer dans l'abbé de Montigny un poète de la meilleure école.

RENÉ KERVILER.

(La fin à la prochaine livraison.)

¹ M^{lle} de Rambouillet, duchesse de Montausier, gouvernante des enfants de France.

² Bibl. de l'Arsenal. *Recueil Conrart*, IX, 1181.



LE PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE

ET PIERRE LE GOUVELLO DE KERIOLET¹

III*

Cependant la statue miraculeuse dressée sur le bord d'un fossé resta jusqu'au 3 mai exposée aux injures de l'air, mais nulle reine sur son trône ne fut plus honorée de son peuple. On la mit ensuite à couvert sous une cabane de genêts. Le bon Nicolazic apporta un coffre de sa maison pour servir d'autel, il posa dessus une nappe blanche et couvrit aussi la statue d'une guimpe de fin lin. « Tels furent, ajoute le R. P. Hugues, tels furent les premiers ornements de cette sainte image, qui, de pauvres et simples, devaient en peu de temps être changés en étoffes précieuses ; et les perches de bois à la négligence en marbre, en porphyre et en sculptures rares et excellemment travaillées. » La première pierre en fut posée cette année-là même, le jour de la fête de sainte Anne (26 juillet 1625), et ce jour-là aussi, la première messe fut célébrée par le recteur de Pluneret en personne, au milieu d'une multitude que les chroniqueurs évaluent à trente mille âmes, dans un modeste oratoire en bois qui avait remplacé l'abri champêtre que nous avons décrit. Une grande partie de cette foule avait couché, la veille, dans la lande et au milieu des champs. L'un des plus notables témoins, le P. Capucin Ambroise, la compare

* Voir la livraison de mai, pp. 349-359.

¹ *Les Grandeurs de sainte Anne*, p. 293.

en ses mémoires aux tribus d'Israël campées dans le désert, avec cette différence que ceux-ci étaient couchés sur la dure et à l'air, sans tentes ni pavillons.

On se figure la sainte allégresse du bon Nicolazic, qui voyait à la fin l'entier accomplissement de toutes les promesses de sainte Anne. Une nouvelle faveur du ciel ajoutait encore à sa joie, car, après quinze ans de stérilité, sa femme était devenue grosse. Le P. Ambroise rapporte que, voyant des pèlerins fouler le blé du laboureur dans le champ voisin et emporter du foin de son pré pour leurs chevaux, il lui demanda s'il n'en était point marri. « Oh! que nenni, répondit le paysan; je ne me soucie pas plus de biens que s'il n'y en avait point au monde; pourvu que ma bonne maîtresse soit honorée, Dieu pourvoira à tout. » Une seule chose contristait ce saint homme, c'était l'empressement et le respect des pèlerins pour son humble personne. « Il en était si honteux et si confus, dit le P. Hugues, que, si ce n'eût été la commission qu'il avait de prendre garde aux offrandes que chacun jetait à l'abandon, il eût été se cacher quelque part. » Mais il était plus soigneux du trésor de sainte Anne que de son propre bien. Celui-là grossissait d'heure en heure, car les aumônes étaient considérables et continuelles: elles montèrent dans cette seule journée à six cents et à la fin de l'octave à treize cents écus, sans compter les dons en nature.

Chacun voulait contribuer suivant ses moyens à la construction d'une chapelle que presque tous jugeaient impossible, il y a seulement quelques mois. Le riche donnait son or, le pauvre, son denier, les seigneurs du voisinage faisaient des concessions de terrain ou fournissaient le bois nécessaire; les paysans offraient les charrois et le travail de leurs bras pour le transport de tous les matériaux. Ceux-ci accouraient de trois et quatre lieues à la ronde pour les corvées qu'ils s'imposaient eux-mêmes sans demander aucun salaire. C'était merveille de voir l'ordre et l'économie qui régnaient au milieu de ce grand ouvrage, grâce à l'esprit de foi qui l'inspirait et à la surveillance active de Nicolazic. Aucun intendant

⁴ *Les Grandeurs de sainte Anne*, p. 256.

n'eût mieux fait que ce bon laboureur, et l'on eût cherché en vain un meilleur économe. Chose singulière, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire, sa mémoire était si fidèle qu'on n'a jamais trouvé rien à redire aux comptes qu'il rendait de vive voix, soit aux commissaires de Monseigneur de Vannes, soit au sénéchal d'Auray qui présidaient à tous les travaux. Il ne voulait, non plus lui, aucun gage que celui de l'éternité et le seul honneur de servir sainte Anne. Il vivait de son petit revenu et il contribuait même aux frais de l'édifice dans la mesure de ses ressources.

Ainsi les murs de la sainte chapelle s'exhaussaient peu à peu au milieu des prières, des cantiques et des miracles, qui en faisaient comme la dédicace anticipée. En effet le pèlerinage ne se ralentissait point et sur toutes les routes de Keranna on eût dit une procession continue. Dom Yves Richard et plusieurs PP. Capucins d'Auray et de Vannes célébraient chaque jour la messe au Bocco et y distribuaient les sacrements à cette multitude.

Instruit de tout ce qui se passait, M^{sr} de Rosmadec songea bientôt à organiser d'une manière plus stable le service du pèlerinage. Il en eût volontiers chargé les PP. Capucins, qui, pendant deux ans, le remplirent avec un grand zèle; mais l'austérité de leur règle ne leur permettait point de posséder des biens fonds ni de manier l'argent des offrandes. Il jeta donc les yeux sur les Carmes, dont il y avait déjà deux couvents dans son diocèse, à Vannes et à Hennebont.

On sait que, d'après des traditions très-vénérables, cet ordre religieux, le plus ancien de tous peut-être, remonte jusqu'au prophète Elie par les solitaires du Mont Carmel. Dès le premier siècle de l'Église, on le vit fleurir, croit-on, dans la maison même de sainte Anne et de saint Joachim. Plus tard, les papes lui confièrent la garde sacrée du sanctuaire de Lorette, où vécut la sainte Famille, et ils ont décerné à ses membres le titre glorieux de Frères de la Vierge Marie. Par leur histoire et par leurs privilèges, n'étaient-ils donc pas les gardiens désignés de la chapelle miraculeuse où l'auguste Aïeule du Sauveur et la Mère de Marie voulut établir son trône principal sur

la terre? Ajoutons que, par un ordre particulier de la Providence, ces moines illustres, qui avaient perdu quelque chose de leur ferveur première et de leurs vertus au milieu des hérésies et de la corruption du XVI^e siècle, venaient de se retremper dans une réforme salutaire. Le P. Philippe Thibault, qui, dès sa plus tendre jeunesse et avant d'avoir dépouillé sa robe d'innocence, avait revêtu les chastes livrées du Carmel, le P. Philippe Thibault, le modèle et l'ornement de son ordre, fut pour la France le réformateur choisi de Dieu. Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait commencé son œuvre en Bretagne¹, lorsque par l'entremise du P. Séraphin de Jésus, son bras droit et un vrai séraphin en pureté, en douceur et en éloquence, M^{sr} de Rosmadec lui demanda quelques-uns de ses disciples pour la fondation de Keranna.

Cet heureux événement ne tarda point à s'accomplir, et, le 8 février 1628, les RR. PP. Carmes prirent possession de leur nouveau domaine². Ils avaient pour procureur le R. P. Michel de l'Ave-Maria, et pour prieur le R. P. Hugues de Saint-François, le premier historien des pèlerinages. Signalons encore parmi eux le P. Benjamin de Saint-Pierre, l'architecte qui traça et fit exécuter le plan des édifices : ce portique imposant de la *Scala sancta*, cette cour flanquée de galeries qui joignaient au portique, cette chapelle romane dont la grosse tour carrée se voyait au loin, et ce couvent aux deux ailes symétriques, où elle s'adossait, tous monuments en partie disparus ou privés aujourd'hui de leur majestueuse unité. Il fut aussi l'architecte de la fontaine, qui existe encore, et l'ordonna-

¹ Le couvent de Rennes devint, en 1604, le berceau de la nouvelle observance, et quelques années plus tard (1608), il devait avoir pour prieur le P. Thibault lui-même. — Voir l'*Histoire des saints de Bretagne*, de Dom Lobineau, p. 382 et suiv.

² Les contrats de fondation furent dressés à Vannes dans les derniers jours de décembre (1627), confirmés quelques mois après par des lettres patentes du roi Louis XIII, datées du fameux camp devant la Rochelle (juillet 1628), vérifiées au parlement de Bretagne par arrêt du 1^{er} juin 1629, et enregistrées à la Chambre des Comptes le 26 novembre suivant. — Voir, *les Grandeurs de sainte Anne*, pp. 274 et suiv.

leur de toutes les avenues qui facilitaient aux pèlerins les abords du saint lieu. D'ailleurs, la communauté entière se montra digne de ses fondateurs par sa régularité monastique, sa dévotion austère et son parfait dévouement au service des fidèles. De jour et de nuit, ces bons moines faisaient l'édification générale, soit à l'autel, où ils disaient le saint office avec une piété angélique, soit dans la foule, où ils circulaient sans cesse pour prévenir toute confusion, soit aux portes de leur humble demeure, où ils distribuaient aux pauvres une aumône quotidienne.

Les chroniqueurs ne se lassent point d'admirer le bel ordre qui présidait à tout au milieu de ces multitudes innombrables qui entoutraient sans cesse l'oratoire de Sainte-Anne. C'était principalement aux fêtes de la Pentecôte qu'elles affluaient davantage et peuplaient comme une ville le pauvre village de Keranna. « Le concours y fut si grand en l'année 1629, écrit le P. Hugues, qu'on y eût pu compter dans les trois jours, à ce qu'il me sembla, soixante ou quatre-vingt mille personnes, dont la plupart se confessèrent et communiaient. La même chose arrive encore tous les ans. C'est une merveille de voir les champs voisins, la lande et les environs du couvent, couverts, pendant la nuit, de pèlerins qui s'y reposent, distribués en très-bel ordre, sans aucune confusion. Les femmes et les filles sont au milieu ; les hommes et les garçons tout autour, en forme de rond. Chaque troupe, pendant la nuit, à diverses reprises, chante des airs et cantiques de dévotion en l'honneur de sainte Anne. Les autres bandes répondent avec un concert si ravissant que les cœurs en sont attendris et les larmes en sortent des yeux, voyant qu'un lieu autrefois désert paraît en ces rencontres une cité nombreuse ou une armée rangée en escadrons de piété ; si bien qu'on peut dire de la dévotion de sainte Anne, par admiration, ce que disait l'Époux des Cantiques : *Que verrez-vous dans cette Sulamite, sinon des chœurs qui chantent ses louanges, rangés comme dans un champ de bataille bien ordonné* ? »

¹ *Les Grandeurs de sainte Anne*, p. 506.

IV

Qui attirait donc ainsi les peuples dans ce village inconnu hier, autour de ces constructions naissantes et de cette humble statue de bois? Quelle curiosité les poussait vers ces tristes landes de Keranna? A quel appel répondait donc toute cette armée de pèlerins? Ce fut d'abord, nous l'avons vu, l'appel de je ne sais quelle voix intérieure, qui était déjà un prodige, et puis la voix puissante des miracles, car les faits crient bien haut. Jésus faisait des miracles, lisons-nous dans l'Évangile, et la multitude le suivait. *Et de grandes foules vinrent le trouver, ayant avec elles des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiés et beaucoup d'autres infirmes : on mit ceux-ci aux pieds de Jésus et il les guérit*¹. Aujourd'hui en Bretagne, comme autrefois en Judée, les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent², et c'est l'intercession de la sainte aïeule de Jésus qui obtient tous ces miracles. Sainte Anne est devenue vraiment le MÉDECIN DES MALADES, la LUMIÈRE DES AVEUGLES, la LANGUE DES MUETS, l'OREILLE DES SOURDS, suivant les glorieuses invocations de ses litanies. Elle est aussi, comme sa céleste fille, la consolation des affligés et le refuge des pécheurs. Les âmes et les corps trouvent leur guérison à Keranna³. Voilà pourquoi la multitude accourt de tous les pays. On vit même des paroisses et des villes presque entières, sauvées de la peste ou d'autres maladies contagieuses, se transporter à Keranna pour chanter des hymnes d'action de grâce, comme par exemple la ville de Pont-l'Abbé, en 1634. En

¹ Évangile selon saint Mathieu. Ch. XV, v. 30 et 31.

² *Id.* Ch. XI, v. 5.

³ Au témoignage du P. Hagues, qui en a fait le relevé sur les registres de Sainte-Anne, de l'an 1625 à 1655 : il n'y eut pas moins de 30 morts ressuscités, 27 aveugles illuminés, 25 muets et sourds guéris, 50 paralytiques ou estropiés parfaitement remis, 12 délivrés du mal caduc, 22 de diverses infirmités ou maladies incurables, 27 de grièves maladies, etc. Les femmes stériles deviennent mères, les autres accouchent heureusement, grâce à la même intercession. Enfin, un grand nombre de marins sont sauvés du naufrage par cette autre ÉTOILE DE LA MER.

un mot, toutes les classes de la société y sont représentées, chaque province de France a ses pèlerins, et, un jour, la reine Anne d'Autriche envoya elle-même une ambassade pour honorer et invoquer sa sainte patronne (1629).

Mais, si habitué qu'on fût dans le pays à la venue continuelle des plus grands ou des plus saints personnages, il y eut cependant une grande rumeur quand on apprit que M. de Keriolet, ce diable à quatre, avait rendu ses hommages à sainte Anne. Ses mauvais coups étaient célèbres, mais sa conversion était à peine connue, car à peine revenait-il alors de Loudun et de ses pieux voyages à Liesse et à la Sainte-Baume. N'était-ce pas ce même gentilhomme qui tournait en dérision le pèlerinage et les pèlerins? On savait qu'il eût étouffé à sa naissance la dévotion nouvelle, si ses railleries impitoyables avaient suffi pour cela. Aussi l'étonnement fut-il au comble lorsqu'on vit cet impie et orgueilleux seigneur, agenouillé en costume de mendiant, faire publiquement amende honorable devant la statue miraculeuse (1636).

Pierre de Keriolet ne se borna point à ce premier acte de piété : il devint dès ce moment l'un des hôtes les plus assidus de Sainte-Anne. Il s'y rendait plusieurs fois la semaine pour assister à la messe, car dès le commencement de sa conversion il prit la sainte habitude de l'entendre chaque jour, bien qu'il n'eût pas d'église à proximité et qu'il lui en coûtât beaucoup de se lever matin. La cloche le surprit une fois dans son lit et il se le reprocha comme une grande faute, ainsi qu'il l'a rapporté lui-même : « O misérable, » me disais-je, voilà les autres qui sont à louer Dieu, et toi te voilà » vauté dans ton lit! Hélas! combien de courtisans font antichambre » pendant deux heures à la porte du roi, pour lui parler, et encore, » au bout de ce temps, ne sont-ils pas bien sûrs d'avoir cette faveur, » ni même d'obtenir un regard de Sa Majesté. Si ces gens-là » en usent de la sorte vis-à-vis du roi de la terre, pourquoi ne » fais-tu pas la même chose à l'égard du roi du ciel, qui est toujours » prêt à te donner audience et à t'écouter? » Cette pensée lui frappa tellement l'esprit qu'ensuite, tous les matins, il était aux portes de

l'église avant même qu'elles ne fussent ouvertes. C'est ainsi qu'il attendit souvent sans doute au seuil de la chapelle Sainte-Anne, la plus proche et la plus commode pour ses dévotions, suivant la remarque de ses biographes, et apparemment celle qu'il fréquentait alors davantage. Les pauvres y guettaient son passage, certains de recevoir une aumône abondante. Pierre avait toujours été généreux, mais sa charité nouvelle ne connaissait pas de mesure. Il allait ensuite consulter les PP. Carmes sur les affaires de son salut. Plus tard, il devait choisir parmi eux ce P. Dominique de Sainte-Catherine, son biographe, qui fut son principal directeur jusqu'à sa mort.

Peut-être assista-t-il cette année-là même, le jour de la fête patronale (26 juillet), à la grande procession établie depuis 1630, « ce triomphe de gloire à l'honneur de sainte Anne, qui figurait, au dire du P. Hugues, celui que sainte Anne reçut des saints anges dans le ciel, lorsqu'elle y entra. » Le bon Nicolazic, tout rayonnant de joie, marchait en tête après les tambours et les trompettes, portant fièrement « sa bannière de velours rouge, brodée d'or, où paraît d'un côté l'image du Christ et de l'autre celle de sainte Anne ¹. » Peut-être Pierre de Keriolet, le front triste et le cœur brisé de contrition, suivait-il au milieu de la foule le pompeux cortège qui entourait la pauvre statue du Bocenno, enchâssée à cette heure comme une relique sous son arche triomphale. Quoi qu'il en soit, Keranna dut avoir plus d'une fois en spectacle ce contraste sublime du juste prédestiné et du grand pécheur converti, dont les fastes de Sainte-Anne d'Auray gardent à jamais le souvenir.

Pierre de Keriolet n'avait pas attendu jusque-là pour témoigner d'autre façon encore sa dévotion pleine de repentance à la mère vénérable de sa très-puissante libératrice, la Vierge Marie. Depuis quelque temps déjà, les paysans avisaient sur le chantier du monastère le meilleur de ses chevaux, son cheval de guerre et de courses aventureuses, qui charroyait maintenant, comme une bête de somme, les matériaux du saint édifice. Il en avait fait don au couvent. Ce lui

¹ *Les Grandeurs de sainte Anne*, p. 308.

fut sans doute un sacrifice, car ce bon coursier l'avait délivré de quantité de périls; mais notre pénitent se souvenait aussi avec larmes des rendez-vous coupables où il l'avait porté de toute la vitesse de ses jambes, moins rapides cependant que les désirs criminels du cavalier. Pierre de Keriolet voulait que son œuvre d'expiation fût complète jusque dans les moindres circonstances.

Nous savons déjà comment les richesses qui avaient servi d'aliment à ses passions nourrissaient alors son insatiable charité. L'avare était devenu pieusement prodigue. Sainte Anne eut une large part dans cette distribution libérale, qui ne devait plus cesser jusqu'à sa mort. Sans parler des offrandes secrètes qu'à l'instar des autres pèlerins il déposait souvent avec ses prières aux pieds de la statue vénérée, dès les premiers mois de sa conversion, il fit au couvent des Carmes une donation importante de deux métairies, l'une au village de Keranna, dont les terres furent en partie enfermées dans l'enclos, l'autre au village de l'Aniones, en la paroisse de Ploermergat. Cette affaire lui causa beaucoup d'embarras, car il n'avait pas de domaine auprès du couvent, et il fut obligé d'entrer en arrangement, pour un échange de biens, avec sa sœur Françoise le Gouvello, dame de Moncan, et M. de Moncan, son beau-frère : le contrat en fut signé le 21 avril (1636). L'acte de donation date du 3 mai. Nous y relevons un souvenir filial très-touchant de la part de ce fils dénaturé, qui, insensible aux larmes de sa mère, avait quitté en voleur la maison natale et fêté en parricide la mort de son père. « Ayant désigné ses » volontés à la gloire de Dieu, de la Vierge Marie et de Madame » sainte Anne », il ajoute (et avec quelles larmes de tendresse et de cuisant regret ne dut-il pas tracer ces lignes !) : « Et pour le bien » des âmes des défunts nobles François-Ollivier le Gouvello et Anne » Guido, sa compagne, — déclare fonder, en l'église des religieux » carmes de Sainte-Anne, une messe et autres prières à perpé- » tuité, — une messe en basse voix, qui se dira tous les mercredis » de chaque année ¹, de l'office propre de Madame sainte Anne,

¹ Le P. Hugues de Saint-François, qui mentionne cette fondation, assigne pour le susdit office le mardi de chaque semaine. Est-ce une erreur ou y eut-il pour ce

» durant le vivant du donateur, et *pro defunctis* après le décès, avec
» un service solennel à pareil jour qu'arrivera son décès¹. »

La pieuse Anne Guido avait peut-être plus d'une fois invoqué sa bienheureuse patronne pour son fils prodigue : revenu enfin à Dieu, celui-ci lui rendait ses prières avec ce témoignage public de reconnaissance et de repentir.

« Pierre de Keriulet ne mit pas seulement sainte Anne au nombre de ses héritiers, écrit le P. Dominique, il la prit aussi pour patronne de toutes ses actions et principalement de ses aumônes. » C'est pourquoi je suppose, le jour même où il comparait devant les notaires royaux de la cour d'Auray pour l'acte de fondation qui précède, ayant d'abord rendu hommage à sa céleste souveraine, il dictait aussitôt, comme pour le mettre sous sa garde, un autre acte de donation en faveur des hospices de cette ville, Notre-Dame et Saint-Yves. « Considérant combien c'est chose agréable à Dieu de » subvenir aux besoins des pauvres et spécialement des malades » réduits à l'hôpital, et l'obligation que tout bon chrétien a d'y » contribuer selon ses moyens : désirant pour sa part satisfaire à » une partie de son devoir et faire œuvre méritoire, tant pour lui » que pour ses prédécesseurs, parents et amis, » il légua aux hôpitaux susdits une métairie entière et plusieurs parcs et prés en divers lieux, à la charge expresse d'y appeler des religieuses hospitalières de la Miséricorde, qui venaient de s'établir à l'Hôtel-Dieu de Vannes, et de recevoir tous les dix ans, avec la dot très-réduite de mille livres, une fille d'Auray qui aura dessein d'entrer dans leur ordre pour être religieuse de chœur. Le 11 juin suivant, Pierre de Keriulet ajoutait encore à cette donation plusieurs pièces de

changement de jour un arrangement à l'amiable entre les religieux et M. de Keriulet? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'acte original fixe le mercredi pour la célébration des messes.

¹ La prise de possession par les religieux eut lieu le 27 juin : la ratification date du 3 juillet, etc. — Sur l'indication obligeante de M. Lallemand, nous avons trouvé les originaux de toutes ces pièces aux archives de la préfecture de Vannes. H. 4.

terre¹. Son cousin Jean Le Gouvello de Rosméno, administrateur économe de ces hospices, l'encouragea probablement à ces œuvres pies, mais son zèle l'excitait assez à lui seul. Il avança encore, vers ce temps-là, tout l'argent nécessaire pour bâtir un autre hôpital à Keranna même. On eût dit qu'il voulait de son vivant se dépouiller de toutes ses richesses.

Il visait du reste au détachement parfait de toutes choses et en particulier des biens de ce monde. Pour réparer le mauvais usage qu'il en avait fait et l'attache excessive qu'il y avait eue, non-seulement il fit donation d'une partie de ses terres, mais par un vœu de pauvreté spirituelle il renonça encore à la jouissance du reste et ne s'en réserva que l'administration en faveur des pauvres et des malades. Il eût bien souhaité se débarrasser en même temps de leur économie, mais Notre-Seigneur lui fit connaître intérieurement qu'il ne le voulait pas, ne trouvant point apparemment d'intendant plus fidèle et plus charitable.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

¹ *Les Origines historiques de la ville de Vannes*, par A. Lallemand, 1858. Page 239 et suiv. — Les pièces authentiques se trouvent aux archives des Dames hospitalières à Auray et de celles de Vannes, maintenant à Malestroit.

A PROPOS D'UNE NOUVELLE ÉDITION DE BRIZEUX

Il y a quelque quinze ans, quinze siècles par la gravité des événements accomplis ! fut-il jamais plus à propos, en effet, de redire avec Tacite : *grande mortalis aevi spatium!* — ce recueil publia une longue étude sur Brizeux et ses poésies, à l'occasion de la première édition complète de celles-ci qui venait de paraître à la librairie Michel Lévy. Brizeux était mort récemment, et l'un de ses plus fidèles amis, l'hôte de ses derniers jours, M. Saint-René Taillandier, avait pieusement rassemblé les œuvres éparses du poète, pensant avec raison qu'il ne pouvait mieux honorer sa mémoire qu'en lui élevant ce monument, — ce tombeau, comme on disait au temps de la Pléiade, — monument à la fois humble et glorieux, dont la muse du barde défunt fournissait elle-même tous les matériaux. Passant en revue ces œuvres diverses, la délicieuse pastorale de *Marie*, l'idylle de *Primel et Nola*, la rustique épopée des *Bretons*, les *Histoires poétiques*, les *Ternaires*, la *Harpe d'Arvor*, l'admirable *Élégie de la Bretagne*, ce chant du cygne breton, on essaya alors d'apprécier à leur valeur cet art délicat et profond, cette science du rythme et de la métrique, cette grâce virile, ce parfum d'atticisme, ce goût fin et sûr, qui, chez Brizeux, se cachaient sous la simplicité de la forme. S'il n'eut pas la puissance d'imagination et l'envergure de certains poètes contemporains, il n'en eut pas non plus les regrettables écarts ; jamais du moins sa noble et fière muse ne s'abaissa jusqu'à se faire la servile adulatrice de la populace, la corruptrice de la foule. Digne continuateur des vieux bardes

celtiques, des Taliesin, des Gwenclan, des Livarch-ben, qui, suivant la juste remarque de M. de la Villemarqué, dans son célèbre recueil des *Barzaz-Breiz*, s'attachaient presque constamment à renfermer sous de transparents symboles des leçons de patriotisme et de vertu, et qui exercèrent par là sur leurs contemporains une influence vraiment civilisatrice, — Brizeux saisit toujours avec empressement l'occasion de flétrir le mal et de célébrer le bien. A ce titre, et sauf de légères réserves, les poésies de notre barde breton font noblement exception au milieu de ce débordement de matérialisme abject, de vague et énervant panthéisme, de courtoisie populaire, dont les plus illustres se sont trop souvent, en ce temps-ci, constitués les fauteurs et les apôtres.

Brizeux est véritablement et restera le poète national de la Bretagne contemporaine. Ainsi que le remarque quelque part M. de Pontmartin, Brizeux eut un bonheur qui se fait de plus en plus rare : il eut un pays, une patrie poétique, et il se trouva que cette patrie, qu'il chanta presque exclusivement, était digne d'inspirer son poète, et que le poète était digne aussi de chanter son pays, ses vieilles croyances, ses mœurs, ses antiques vertus. Irlandais par les origines de sa famille, et Breton par la naissance, Brizeux, symbolisant son double berceau, semble avoir incarné en lui ces deux branches de la vieille race gaëlique, avec leurs qualités et leurs défauts : sensibilité exquise et profonde, âme droite et simple, vie intérieure, rêveuse et contemplative ; humeur tour à tour solitaire et bruyante, farouche et expansive ; froideur à la surface, au fond chaleur et enthousiasme ; généreuse sympathie pour le malheur, héroïque dévouement aux causes compromises ou attaquées ; respect du passé, inébranlable attachement aux traditions et aux antiques croyances ; mais aussi, timidité, réserve, gaucherie apparente, inaptitude pour la vie pratique et positive : — voilà la race celtique, et voilà Brizeux.

Mais nous ne voulons pas refaire ici, bien que nos lecteurs les aient sans doute oubliées, les longues pages consacrées autrefois à notre célèbre poète et à ses œuvres. Notre but est simplement

de signaler une nouvelle édition de celles-ci, qui, plus que la précédente encore, se recommande à la sympathique attention du public et surtout du public breton. Tout aussi complète, accompagnée de la même intéressante notice biographique et littéraire, dont M. Saint-René Taillandier avait enrichi la première, cette autre édition l'emporte sur celle-ci de toute la supériorité typographique qui distingue les publications de la librairie Lemerre. L'éditeur attiré des poètes ne pouvait faire autrement que d'admettre Brizeux dans ce charmant panthéon littéraire où, à côté de nos grands écrivains classiques, Racine, Molière, La Fontaine, etc., se groupent fraternellement nos poètes contemporains les plus en vue : MM. Coppée, Sully-Prudhomme, Banville, Lemoyne, etc. C'est chose faite, voilà Brizeux installé à son tour dans le cénacle poétique, et non à la place la moins élevée. Si le luxe typographique d'une édition n'ajoute rien à la valeur intrinsèque de l'écrivain, n'accroît-il pas sensiblement du moins, par la beauté de la forme extérieure, le plaisir que fait goûter la lecture du fond, surtout chez un poète aimé ? Un vase d'argile n'enlève rien sans doute à la saveur d'une liqueur généreuse ; mais, bue dans une coupe ciselée, il semble que son arôme en soit encore plus parfumé. Or, on sait avec quel goût d'artiste M. Lemerre cisèle et sculpte les coupes dans lesquelles il offre au public le vin, inégalement généreux ou capiteux, de ses poètes. Ainsi paré, un poète médiocre paraît charmant, un poète charmant en paraît encore plus exquis. Ainsi en est-il de Brizeux. Jamais ses humbles héroïnes, *Marie, Nola, Louise, Ivona, Annaïc*, ne s'étaient vues accoutrées de si riches atours, et leur grâce rustique n'y perd rien, au contraire. C'est plaisir de feuilleter ces quatre mignons volumes, au papier satiné et teinté, avec leurs titres en lettres rouges, leurs menus et coquets caractères elzévirien.

Et puisque nous en sommes à parler de la maison Lemerre, profitons de l'occasion qui nous est offerte de dire quelques mots de certaines autres de ses récentes publications.

Citons en premier lieu Molière et La Fontaine, réédités en format

in-8°, et de façon à reproduire scrupuleusement le texte, l'orthographe, les caractères typographiques, les en-tête et les culs-de-lampe, jusqu'au papier, des éditions originales du XVII^e siècle, et avec une perfection de pastiche à tromper l'œil d'un expert. Soixante-douze figures gravées à l'eau-forte d'après autant de compositions d'Oudry, illustrent les fables de La Fontaine. La Fontaine et Oudry, ces deux maîtres, se traduisant l'un l'autre, faisant à qui mieux mieux parler ces bêtes qu'ils connaissaient si bien ! Les amateurs se disputeront ces éditions grand format, comme ils se sont disputé les premières en format elzévirien, à ce point que celle de La Fontaine, par exemple, est introuvable et a décuplé de valeur. Nous regrettons toutefois que cette réédition ne se soit pas bornée aux fables, le vrai titre de La Fontaine à l'immortalité, et se soit étendue à ces contes licencieux que leur auteur lui-même, sur la fin de sa vie, désavoua et condamna.

Nous en dirons autant des œuvres, également en cours de publication, d'Alfred de Musset, œuvres dont la plupart, les premières surtout, respirent cette double ivresse des sens et de l'alcool qui devait tuer prématurément leur malheureux auteur, tout en exerçant, sur la jeunesse principalement, une influence contagieuse et corruptrice.

Il est vrai que l'inspiration de Musset s'épura et s'éleva avec l'âge. Il y a loin du poète libertin des *Contes d'Espagne et d'Italie* au chantre des *Nuits*, des *Stances à la Malibran* et surtout de l'*Espoir en Dieu*. Que n'eût-on pas été en droit d'attendre encore de ce délicat et charmant génie, si un brutal sensualisme et un scepticisme blasé ne l'eussent gâté, dévoyé, et finalement éteint ! Notre littérature contemporaine compte à bon droit parmi ses chefs-d'œuvre plusieurs de ces compositions en prose ou en vers, étincelantes d'esprit ou toutes vibrantes de cet accent ému et pénétrant d'une chair qui saigne, d'un cœur qui crie et pleure. Et, à part l'attrait malsain du licencieux, c'est là ce qui explique la persistante popularité d'Alfred de Musset, quand des renommées plus éclatantes s'éclipsent et ne trouvent plus que de rares lecteurs. C'est par cette sincérité d'émotion,

par cet accent vraiment humain, qu'il l'emporte sur de plus illustres, sur Victor Hugo lui-même, qui étale à si grand fracas une sensibilité le plus souvent absente.

M. Lemerre vient également de publier l'œuvre lyrique du célèbre poète, en huit charmants volumes de la même collection elzévirienne. ¹ De tome en tome, nous voyons se succéder les *Odes et Ballades*, ces premiers bégaiements de l'enfant sublime, destiné à devenir un vieillard qui mériterait une tout autre épithète; — les étincelantes fantaisies des *Orientales*, où miroitent rimes et rythmes, comme autant de paillettes d'or et parfois de clinquant; — les *Feuilles d'automne*, toutes souriantes de la grâce naïve des enfants, que sut si bien chanter le poète (que ne chanta-t-il toujours d'aussi innocents héros!); — les *Rayons et les Ombres*, qui, dans leur antithèse, caractérisent si bien le poète et sa manière; — les *Chants du Crépuscule*, qui débute par un hymne à la tombe de Napoléon II, comme les *Odes* s'ouvraient par un chant au berceau de Henri V; — la *Légende des siècles*, ébauche d'épopées, où le sublime coudoie plus d'une fois son contraire; — les *Contemplations* où de plus en plus les *Ombres* s'épaississent et éclipsent les *Rayons*; — les *Châtiments* enfin, la seule œuvre du poète, peut-être, qui soit née d'un sentiment véritablement sincère et profond, et ce sentiment fut la haine, muse formidable pour un talent de cette puissance, et qui parfois l'inspira si terriblement, par exemple dans ce superbe morceau de l'*Expiation*, un chef-d'œuvre, si, débutant comme une épopée, il ne se terminait en brutale satire, si la fin n'était encore déparée par ces traits de mauvais goût dont le poète ne sut jamais se garder.

Nous n'avons pas à apprécier de nouveau (on essaya de le faire ici même autrefois, dans une étude sur la *Légende des siècles*) ce génie puissant et inégal, capable de s'élever si haut et de tomber si

¹ A ces huit volumes vient de s'en ajouter un neuvième, le premier de la série dramatique. Il ne comprend que le drame de *Cromwell*, et cette longue préface également fameuse, qui inaugurerent, à la fois en théorie et en pratique, l'ère du roman-tisme, de ce 89 littéraire, destiné comme l'autre à voir ses éclatantes espérances aboutir à de si lamentables déceptions, à l'anarchie et à la banqueroute.

bas, génie unique dans notre littérature française dont il restera le scandale, en même temps que l'une des gloires; cette imagination déréglée et tyrannique, tenant lieu de presque tout le reste, cœur, esprit, sens moral et sens commun; cet amour du colossal et du grandiose, plutôt que du grand; ce goût dépravé pour les monstres, physiques et moraux, depuis Quasimodo, Triboulet, Claude Gueux, Han d'Islande, jusqu'aux sinistres et grotesques bandits de la Commune; ce parti pris d'apothéose du bas et du trivial, et de dénigrement du grand et du noble, ce perpétuel cliquetis d'antithèses, si fatigant à la longue et poussé jusqu'à la manie; cet art incomparable, qui n'ignore aucun des secrets du métier des vers, mais art surtout matériel et tournant au procédé; ces superbes attitudes de Prudhomme — hiérophante pontifiant et vaticinant, déclamant dans un style apocalyptique de pompeuses billesvesées; ces phrases solennelles, jouant à l'oracle et visant au sublime, toutes gonflées de pathos et d'amphigouri, se donnant des airs de brûlantes improvisations jaillissant spontanément du cœur, et n'étant au fond que de froides amplifications de rhéteur; enfin, cet habit d'arlequin poétique, si éclatant par places, mais qui, maculé, percé de trous, usé jusqu'à la corde, ne laisse plus guère voir que les fils, j'allais dire les ficelles, de sa trame....

Encore moins avons-nous à apprécier l'homme, sur le compte duquel tout a été dit, dont les *avatars* politiques et moraux surpassent en nombre les incarnations du Vichnou indien, et qui, de chute en chute, est tombé jusqu'à se faire à son tour — lui, un Titan d'orgueil! — le Triboulet du peuple ou plutôt de la populace, cette majesté nouvelle, qui voit se prosterner devant elle plus de serviles courtisans que n'en eut jamais empereur ou roi...

Malgré tout, si l'homme s'acharne à se rabaisser et à se rapetisser, le poète reste grand, du moins dans une partie de son œuvre.

Dans cette œuvre disparate, énorme et difforme, la postérité, qui n'aime pas les gros bagages, triera de quoi faire un volume, deux peut-être; mais ce volume vivra autant que la langue française.

Victor Hugo et Boileau, quels antipodes ! La fantaisie la plus effrénée et la raison la plus droite, la plus ferme, sévère jusqu'à friser parfois l'étroitesse, — quelle antithèse ! Cette antithèse, devant laquelle eût reculé M. Victor Hugo lui-même, M. Lemerre l'a risquée, en publiant côte à côte les œuvres de ces deux extrêmes de notre poésie française. Ombre de Boileau, tu as dû en frémir d'horreur ! Vous imaginez-vous la stupéfaction et la belle colère de maître Nicolas si, sortant de sa tombe, il voyait s'étaler le dévergondage littéraire de nos Cotins et de nos Pradons contemporains, à commencer par M. Hugo, ce Chapelain de génie ! S'armant de sa férule, de quelle ardeur le terrible régent du Parnasse cinglerait à droite et à gauche ses coups qui n'auraient que l'embaras dans le choix des victimes, et dont bien peu porteraient à faux ! Hélas ! en poésie, comme en tant d'autres choses, combien nous aurions besoin de Boileaux littéraires et autres pour nous rappeler à la saine raison, au bon sens, pour nous corriger de ces fantaisies désordonnées qui nous tuent !

Les jeunes et même les vieux *Parnassiens* de l'école de *l'art pour l'art* feront bien de lire et de relire ces deux petits volumes (ils sont si jolis et si séduisants à l'œil que la pénitence ne sera pas bien dure), dans lesquels le sévère Boileau leur apprendra que la *folle du logis* n'es pas tout en ce monde, et qu'un peu de sens commun, voire de morale, ne nuit pas, même en poésie¹.

Entre Victor Hugo et Shakespeare, dont M. Lemerre publie également les œuvres traduites, la distance est moins grande, la disparate est moins sensible. Par quelques côtés, notamment par ce commun dédain de la règle des trois unités dramatiques, les deux célèbres poètes présentent entre eux une certaine ressemblance,

¹ Cette édition des œuvres de Boileau est scrupuleusement conforme à celle de 1701, dite favorite, la dernière publiée du vivant de l'auteur. Elle est enrichie d'une notice biographique, de notes et de variantes, dues à M. Alph. Pauly, l'annotateur de l'édition elzévirienne de La Fontaine. Elle est en outre accompagnée d'un petit album de six eaux-fortes, d'après les compositions de Cochin, le célèbre graveur et dessinateur du XVIII^e siècle, et destinées à illustrer la burlesque épopée du *Lutrin*, ce chef-d'œuvre de spirituel badinage.

plus apparente que réelle, il est vrai. Combien le grand dramaturge anglais est plus profond, plus original, plus naturel, plus sincère, plus *humain*, et plus moral ! Le régicide Macbeth, par exemple, est pour Shakespeare un criminel : M. Hugo, dans sa partialité pour les monstres, en eût fait un héros. Pastiche déclamatoire de ceux de Shakespeare, ses drames, ou mieux ses poèmes lyriques, s'exhalent moins en action qu'en tirades sonores et souvent creuses. D'ailleurs, ce gros livre, prétentieux, alambiqué et obscur, que M. Hugo a écrit sur Shakespeare et que personne n'a pu lire, donnerait à penser qu'il ne comprend pas bien le génie de son glorieux émule.

Fidèle à ce parti pris de sincérité qui préside à toutes ses rééditions, M. Lemerre a choisi, parmi les diverses traductions des œuvres de Shakespeare, la plus littérale, celle qui serre de plus près et rend le plus exactement le texte de l'Eschyle anglais, ce terrible texte tout hérissé d'obscurités et de disparates, où se heurtent tous les tons, tour à tour grossier et délicat, rude et suave, sérieux et comique, lugubrement tragique et follement burlesque, — image de la vie humaine dans ses extrêmes. Cette traduction est celle que publia, quelques années avant sa mort prématurée, le fils même du rival français de Shakespeare, M. François-Victor Hugo. Le nouveau traducteur n'a reculé devant aucune de ces audaces, si scabreuses parfois, qui avaient effrayé ses prédécesseurs, Letourneur, Laroche, Guizot et autres. Quatre volumes ont déjà paru ; cinq ou six autres suivront.

S'il est un écrivain dont la place fût marquée d'avance dans la charmante collection Lemerre, c'est assurément Xavier de Maistre, ce spirituel frère du grand Joseph. Tout le monde connaît et a lu ces petits chefs-d'œuvre d'esprit et de sentiment qui s'appellent *Voyage autour de ma chambre*, *le Lépreux de la cité d'Aoste* (une histoire vraie), *la Jeune Sibérienne*, etc. A un premier volume tout récemment paru viendra s'en ajouter un deuxième qui, composé d'œuvres et de lettres inédites, ne manquera pas de piquer la curiosité du public lettré et délicat.

Le *Livre des Ballades* nous offre le digne pendant de son aîné, le *Livre des Sonnets*. Par le terme de *ballades*, on entend ici non point ce genre hybride, imité des *lieder* allemands de Goethe, de Schiller et de Burger, qui fleurit vers la Restauration, mais bien la vieille ballade française, née gauloise, sœur du rondeau et du sonnet, ces autres gracieuses inventions de nos trouvères; la ballade classique, ayant ses lois rythmiques, sa forme fixe, avec ses trois couplets, son refrain et sa strophe finale appelée *envoi*. Ce fut dès le XIV^e siècle, cent ans avant le rondeau, deux cents avant le sonnet, que la ballade, destinée plus tard à l'abandon et à l'oubli, brilla de son plus vif éclat, avec nos vieux poètes, Jehan Froissart, Charles d'Orléans, Guy de la Trémouille, Christine de Pisan, Alain Chartier, Villon, Eustache Deschamps, etc. Nous avons ici, entre autres curieux morceaux de ce temps, la célèbre ballade que composa ce dernier sur la mort de Duguesclin,

La fleur des preux et la gloire de France,

et dont le refrain :

Plourez, plourez, fleur de chevalerie !

nous est un éloquent écho du deuil national que causa la mort du « bon connétable. »

Sur les soixante ballades, qui forment ce recueil et dont plusieurs sont empruntées à des auteurs contemporains, il en est un certain nombre, nous regrettons de le dire, qui, par leur ton trop libre, déparent cette jolie anthologie, véritable bijou typographique.

Le *Parnasse contemporain*, un recueil quasi fameux, qui a donné son nom à toute une jeune école poétique, vient d'ajouter à sa collection un troisième volume, où continuent de donner tout le ban et l'arrière-ban des maîtres et des disciples de l'école. Bien que n'appartenant pas à la petite église parnassienne, quelques maîtres de la poésie contemporaine n'ont pas dédaigné de lui apporter leur contingent, et le recueil, comme vous pensez, est loin d'y perdre. Parmi ces deux cents et quelques pièces, généralement plus riches de rimes que d'idées et fort inégales de valeur littéraire

et surtout morale, je citerai : *La Prise de voile*, une touchante élégie de Coppée; *A une vieille servante*, par Joseph Autran, strophes empreintes du sentiment le plus délicat; *Les Adieux aux Alpes* et la *Patrie*, de Victor de Laprade, d'un lyrisme si élevé; l'éloquent *Zénith* de Sully-Prudhomme, un vrai poète, auquel manque le rayon du spiritualisme; l'*Epopée du moine*, de M. Leconte de Lisle, pièce d'un souffle énergique, mais où sourdement perce la haine du catholicisme, haine que l'auteur a le malheur de partager avec ce qu'il y a de pire dans le mauvais, suivant le mot d'un juge peu suspect, M. Challemel-Lacour lui-même, et, dans ce seul rapprochement, il y a matière à réflexion pour un aussi sérieux esprit. Cette haine sauvage, poussée jusqu'à l'assassinat, dont la lie sociale poursuit et honore le catholicisme, n'est-elle pas pour celui-ci le plus éclatant hommage, la plus éloquente des apologies ?

Parmi les pièces contenues dans ce même volume du *Parnasse contemporain*, citons encore les *Noces corinthiennes*, de M. Anatole France, habilement imitées de la manière d'André Chénier.

Et puisque le nom de la jeune et infortunée victime de la Révolution se rencontre sous notre plume, profitons-en pour dire un mot de la nouvelle édition de ses œuvres poétiques, publiée par M. Lemerre, il y a quelque temps déjà. Plus complète et plus fidèle que toutes les précédentes, strictement conforme aux manuscrits originaux, cette édition est enrichie de nombreux fragments inédits. Elle est accompagnée d'une longue et très-intéressante notice biographique et de notes littéraires, dues au propre neveu d'André, à M. Gabriel de Chénier, qui a recueilli, comme des reliques de famille, tous ces essais, toutes ces ébauches accumulés par ce talent, tout jeune encore et déjà si mûr, pierres d'attente du futur édifice poétique rêvé pour plus tard. On sait que ce plus tard ne vint pas, et que le couteau de la Terreur allait bientôt, en l'égorgeant, ravir l'inspiration avec la vie au chantre harmonieux, coupable du crime impardonnable d'implorer la pitié pour les victimes et de flétrir les bourreaux.

Qui n'a lu ces *Iambes* noblement indignés, imprimés comme une immortelle flétrissure au front des massacreurs, par le jeune poète, dont l'inspiration s'éleva tout à coup si haut, bien au dessus de ces molles *Idylles* et de ces *Elégies*, imitées de l'*Anthologie* grecque, où sa muse charmante, mais trop païenne, s'était jusque là attardée !

Ce n'est pas la moindre curiosité de l'édition dont nous parlons, que ce *fac-simile* des derniers manuscrits laissés par André avant de monter à l'échafaud, de ces deux étroites bandes de papier sur lesquelles sa main mourante, mais toujours si ferme, a tracé ces derniers iambes, suprême testament du poète et du citoyen. Pour mieux échapper à l'œil inquisiteur des bourreaux, l'écriture s'est faite si fine, si microscopique, qu'elle demande pour être déchiffrée le secours de la loupe, et qu'elle témoigne, chez le prisonnier, d'une singulière acuité de la vue ¹.

Ce n'est pas sans émotion que nous avons tenu dans nos mains les manuscrits originaux eux-mêmes, ces nobles et touchantes reliques, conservées par la famille d'André, avec un soin si pieux qu'on dirait écrites d'hier ces strophes où alternent des vers régulièrement inégaux, avec ces variantes, ratures et surcharges, qui accusent l'indécision du premier jet et, hélas ! du dernier ! Involontairement notre œil cherchait des traces de sang sur cette demi-page restée blanche, sur cette strophe inachevée que vint brutalement couper, comme le tranchant du fer, l'appel du pourvoyeur de la guillotine !

C'est pendant sa longue détention à la prison de Saint-Lazare, où il était enfermé avec son futur compagnon de mort, Roucher, le poète des *Mois*, qu'André Chénier écrivit ses dernières compositions, et non point, comme le raconte la légende, à la Conciergerie,

¹ Roulées en forme de tuyau de plume, ces petites bandes de papier étaient cachées par André dans un pli de son linge sale, qu'un geôlier, gagné par la famille, apportait secrètement à celle-ci de la prison de Saint-Lazare. C'est à ce précieux messager que nous devons de connaître les dernières inspirations et les plus élevées du jeune poète. Chacun de ses voyages, où il risquait sa tête, était payé d'un écu de six livres et d'un verre d'eau-de-vie.

antichambre de l'échafaud, que, comme des milliers d'autres, l'infortuné ne fit guère que traverser pour aller au trépas.

Une autre légende erronée, reproduite par Alfred de Vigny dans son *Stello*, veut qu'André Chénier et Roucher aient été guillotins sur la place de la Révolution (actuellement de la Concorde). C'est à la barrière de Vincennes que les deux poètes furent immolés, en compagnie des marquis de Montalembert, de Roquelaure et de Créqui-Montmorency, du fameux aventurier baron de Trenk, et de trente-neuf autres victimes, dont neuf *ex-prêtres* ¹. C'était le 7 thermidor, deux jours avant la révolution qui les eût sauvés !

Devant le cri de la pitié populaire, qu'avait fini par soulever le spectacle quotidien du passage de la funèbre charrette, et aussi à cause de l'encombrement des deux cimetières de la Madeleine et du faubourg du Roule, gorgés de cadavres, — on avait dû transférer la guillotine à une autre extrémité de Paris, sur la place dite, dans l'argot révolutionnaire, du *Trône renversé*. Sur ce nouveau théâtre, l'instrument de mort fonctionna avec un tel acharnement, qu'on dut creuser une fosse d'une *toise cube*, où pût s'écouler le sang des suppliciés ² ! Vaine précaution : amassé dans cet affreux cloaque et fermentant sous un soleil caniculaire, ce sang vengeur, mêlant ses miasmes à ceux du charnier voisin, menaça bientôt de la peste la grande ville homicide ! Le nouveau fléau allait travailler, concurrence avec la guillotine, à dépeupler Paris, lorsque le 9 ther-

¹ Dans la liste des condamnés du lendemain, 8 thermidor, je remarque le nom d'un M. Pierre-François de Mahé, né à Craissy (?), Loire-Inférieure. — V. Le Tribunal révolutionnaire de Paris, par Campardon, I, 537.

² Cette fosse se trouvant bientôt pleine et de sang et de l'eau qui avait servi à laver l'échafaud, les commissaires de police du quartier proposèrent d'en creuser une autre plus profonde et dans un terrain plus perméable, qui bût le sang au fur et à mesure des exécutions... De son côté, l'architecte de la Commune, le citoyen Poyet, émit l'avis qu'il serait urgent, comme mesure d'hygiène, de recueillir le sang des victimes tombant de l'échafaud, dans un *coffre doublé de plomb*, lequel, transporté sur une *brouette à deux roues*, irait, après chaque exécution, déverser son affreux contenu dans la fosse commune du cimetière de Picpus. Mais cette fosse elle-même, bondée de cadavres, ne tarda pas à menacer de ses exhalaisons pestilentielles ces perplexes assassins !

V. Bibliothèque municipale, de M. Louis Lazare, et Paris en 1794, par M. Dauban, p. 415 et suiv.

midor vint, sinon suspendre tout à fait, du moins modérer le cours de ces effroyables boucheries¹. Si effroyables, en effet, qu'il faut aller chercher l'analogie de cette fureur de meurtres jusque dans le recoin le plus barbare de l'Afrique sauvage, au Dahomey et dans ses horribles *Coutumes*, pendant lesquelles sont égorgées des centaines, des milliers de victimes humaines, dont le sang, également recueilli dans une fosse et pétri avec de la terre et de l'eau-de-vie, sert à édifier ce monument de diabolique férocité, si bien nommé *Case du sang*².

Dans l'espace de quarante-quatre jours (du 14 juin au 27 juillet 1794), la guillotine n'envoya pas, de la place du Trône, moins de *treize cent-sept* cadavres³ à ce cimetière de Picpus, où, il y a six ans, nous accompagnions la dépouille du grand orateur catholique Montalembert, dont la cendre allait rejoindre celle de son aïeul, compagnon de martyre d'André Chénier⁴.

Dans sa notice préliminaire, M. Gabriel de Chénier s'attache à laver son autre oncle, Marie-Joseph, de l'accusation, souvent portée contre lui, de n'avoir rien fait pour sauver son frère, d'avoir été indirectement le Caïn de cet Abel.

¹ « Le 9 thermidor, a dit Joseph de Maistre, quelques scélérats se débarrassèrent de quelques scélérats. » Ces assassins se tuaient les uns les autres par peur, pour ne pas être tués.

² Il n'entre pas une goutte d'eau dans la composition du mortier dont sont faits les murs de cette case funèbre, élevée en l'honneur des anciens rois du pays, et appelée *Missanga*.

³ Ainsi que la remarque en a été faite bien des fois, ce ne sont pas, et à beaucoup près, les *aristocrates* qui ont fourni à l'échafaud de la Terreur le plus nombreux contingent, mais bien les *roturiers*, et même ce que, dans le jargon d'aujourd'hui, on appelle les *prolétaires*. Sur cette lugubre liste des 1307 suppliciés de la place du Trône, je vois figurer, pêle-mêle avec les *ex-nobles* et les *ex-prêtres*, des gens de métiers et des plus humbles, maçons, menuisiers, charrons, mariniers, brocanteurs, colporteurs, tonneliers, cordonniers, journaliers, laboureurs, scieurs-de-long, etc.; des *contarières*, lingères, domestiques, jusqu'à deux pauvres *montreur et montreuse de marionnettes*! Le tout assassiné au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité...

⁴ Les parents, jusqu'à la quatrième génération, des victimes enterrées à Picpus, ont droit d'y être également inhumés, mais dans un cimetière spécial, appartenant à l'enclos des martyrs de la Terreur. Avec son enceinte de murailles nues et noircies par les intempéries, avec ses hautes herbes poussant drues sur cette terre engraisée de cadavres, cet enclos solitaire a un aspect saisissant et sinistre.

Nous comprenons et respectons la susceptibilité bien naturelle de M. de Chénier, sur un point qui touche de si près à l'honneur de sa famille; le très-estimable apologiste ne pourra faire, du moins, que son client n'ait été le poète officiel des fêtes de la Terreur, dont le décorateur attitré, le metteur en scène, était le peintre David, ce farouche terroriste qui, comme tant d'autres, devait plus tard échanger sa carmagnole pour la livrée impériale. Suivant M. de Chénier, ce serait le père même d'André qui, par ses imprudentes démarches, aurait été la cause, bien involontaire, de la perte de son fils, en appelant sur lui l'attention de ces hommes de sang, dont un regard équivalait à un arrêt de mort. — « Dans trois jours, votre fils sortira de prison », avait répondu le perfide Barère, « l'Anacréon de la guillotine », aux ardentes et imprudentes supplications du père d'André. Trois jours après, son fils sortait de la prison, en effet, mais pour aller à la mort!

Autre fatalité: il paraîtrait qu'André aurait été sacrifié au lieu et place d'un autre de ses frères, Sauveur, également incarcéré, et en expiation des prétendus griefs reprochés à ce dernier: nouvel exemple de ces monstrueuses confusions de personnes, si communes alors, et qui achèveraient, s'il en était besoin, de démontrer le barbare mépris de la vie humaine qui caractérisa à un si haut degré le régime de la Terreur. Au moloch révolutionnaire qu'importait telle ou telle victime? Toutes ne lui étaient-elles pas vouées d'avance, et était-ce bien la peine de choisir entre elles? Tout accusé ne devait-il pas être tôt ou tard sa proie? Or, on le sait, sous ce règne du crime triomphant, était accusé ou exposé à l'être, quiconque était bon, honnête, noble de naissance ou de cœur, tout ce qui, par ses qualités morales, sa position sociale, sa vertu, son talent, son génie, dépassait le niveau d'une brutale et dégradante égalité.

Le rénovateur de la poésie française, de même que le créateur de la chimie, Lavoisier, et tant d'autres illustrations scientifiques et littéraires, devait être immolé à la farouche idole, par ce régime sauvage, que d'impudents et fanatiques sectaires osent nous peindre comme ayant régénéré les lettres, les arts et les sciences!

Les sinistres sophistes, qui s'évertuent à glorifier cette monstrueuse époque et ses monstrueux héros, voudraient-ils nous donner à entendre qu'à l'occasion ils sauraient les faire revivre ?...

Pour en revenir aux publications de la librairie Lemerre, et pour clore enfin cette trop longue étude, ajoutons que la série des livres classiques et élémentaires, édités par la même maison, s'est récemment augmentée de plusieurs ouvrages, notamment d'une *Anthologie des prosateurs français*, faisant pendant et suite à l'*Anthologie des poètes français*, précédemment publiée ; d'une *Histoire romaine* et d'une *Histoire grecque*, rédigées d'après les données les plus nouvelles de la critique historique. La première est due à M. Talbot, ancien professeur, et des plus estimés, au lycée de Nantes. L'autre a pour auteur M. Petit de Julleville, que sa qualité d'ex-membre de l'École française d'Athènes rendait tout spécialement apte à traiter le sujet.

Mentionnons enfin, en terminant, ces curieux *Cahiers de Sainte-Beuve*, dans lesquels le critique faux bonhomme se vengeait en secret de ses admirations de commande, par des attaques parfois d'une redoutable justesse, souvent aussi venimeuses, à l'adresse des personnages politiques et littéraires de son temps ; et cette charmante petite comédie de Coppée, le *Luthier de Crémone*, qui vient d'obtenir, au Théâtre-Français, un succès si franc et, chose de plus en plus rare, ne devant rien au scandale.

L. D.

PÊCHEURS DE GRANDLIEU*

Rose ne répondit rien. — Il lui avait semblé entendre marcher derrière la haie qui bordait le chemin, et, la charrette roulant alors sur un gazon épais qui assourdissait le bruit des roues, elle crut distinguer les pas furtifs de plusieurs personnes qui suivaient, avec précaution, le sentier tracé dans le champ voisin. — Le cœur lui battit de peur. — Elle pensa aux *cheminats* employés aux terrassements de la route nouvelle. Elle se souvint de leur avoir entendu attribuer sinon précisément des actes de violence, du moins des menaces, des propos grossiers, d'insolentes exigences, lorsque, par hasard, ils rencontraient des femmes seules dans quelque maison isolée. De plus, l'équipage du père Brévin approchait alors d'un endroit mal famé dans les environs, d'un certain carrefour que des idées superstitieuses aussi bien que des craintes d'une nature plus réelle rendaient suspect. A une petite distance dans les terres se trouvait une maison connue sous le nom de cabaret de la *Trique*. Elle était habitée par une femme nommée Jeanne Cadou, mais que les paysans, avec leur manie de sobriquets, qu'ils appellent des *Seigneuries* et qui sont parfois l'expression fort énergique du défaut dominant, ne désignaient guère que sous le nom de la *Gourde*. Elle avait été mariée trois fois ; et lorsqu'elle s'était trouvée veuve définitivement, n'ayant plus que son travail pour subvenir à ses besoins

* Voir la livraison de mai 1876, pp. 388-400.

et satisfaire ses appétits insatiables, elle s'était mise à faire un peu tous les métiers. Elle travaillait à la terre, car elle était vigoureuse et active ; elle vendait des remèdes pour les malades, ensevelissait les morts, maraudait et volait lorsqu'elle le pouvait, et depuis quelque temps débitait du vin *en guinche*, c'est-à-dire sans patente, à tous les mauvais sujets du pays qui se réunissaient chez elle de jour et de nuit.

Cependant Rose, craignant de s'être trompée, n'osait avertir son père de ce qu'elle avait cru entendre. Enfermée sous les cerceaux, couverts de toile épaisse, entourée de paniers d'osier qui s'entrechoquaient et craquaient dans les cahots, son imagination troublée avait pu prendre quelqu'un de ces bruits familiers pour d'autres plus effrayants. La voiture continuait à rouler mollement sur l'herbe, et Rose n'entendait plus rien que les battements précipités de son cœur ; mais, toujours inquiète, elle profita de l'absence momentanée de trous et de cahots, se glissa en arrière jusqu'au bout de la carriole, défit à tâtons les cordelettes qui attachaient la toile, l'ouvrit et passa sa tête en dehors.

D'abord elle ne vit rien, sinon à droite et à gauche la silhouette sombre des haies touffues se dessinant sur le ciel moins noir qu'elles, et l'eau brillant faiblement dans les ornières du chemin ; bientôt un bruit dans les broussailles attira son attention et elle crut voir un homme sortir du milieu de la haie et sauter dans le chemin. — Un autre le suivit, puis un autre encore ; mais celui-ci resta immobile après avoir traversé le fossé, tandis que les deux autres coururent du côté de la charrette. Rose se retourna en poussant un cri pour avertir son père. Dans le même moment le cheval descendit au fond d'un trou rempli d'eau, entraînant avec lui la carriole, et, avant qu'il eût pu l'en sortir, un homme le saisit à la bride pendant qu'un autre, prenant le père Brévin au collet, s'efforçait de le jeter à bas de son siège.

Un violent mouvement ébranla alors la carriole. — Rose entendit des menaces et des injures échangées entre les assaillants et son père, qui se défendait de son mieux à l'aide du fouet qu'il tenait à

la main. Tout à coup un coup sourd, suivi d'un cri inarticulé qui s'éteignit dans un long gémissement, porta à son comble la terreur de la pauvre fille ; elle se laissa glisser par terre, et, dans la vague espérance de porter secours à son père, elle avait réussi, quoique avec peine, à tourner autour de la charrette, engagée dans une mollière sans fond, où le cheval entraît de plus en plus, et à s'approcher assez des assaillants pour distinguer sinon leurs traits, du moins leur taille et leurs vêtements, lorsqu'elle entendit une voix rauque, à demi étouffée, prononcer ces mots :

— Il ne bouge plus ; il est mort !

Une autre voix répondit :

— Que fait donc la fille, là-dedans ? Dort-elle ou est-elle morte aussi ? Je vas voir.

Une nouvelle et horrible frayeur étouffa dans la gorge de la pauvre enfant le cri qui lui montait du cœur, et cédant aux craintes personnelles qui vinrent l'assaillir, elle s'enfuit avec toute la rapidité que lui permirent l'obscurité, le chemin raboteux et glissant, et l'effroi qui paralysait ses membres.

Au moment où Rose était descendue, l'homme resté en sentinelle le long de la haie avait poussé une exclamation de surprise, et s'était reculé de quelques pas de façon à disparaître dans l'ombre des arbres. — La jeune fille ne l'aperçut donc que lorsque, cherchant à franchir à son tour le fossé, elle se dirigea vers ce même endroit où la haie, moins touffue, permettait de passer, et elle se trouva tout à coup si près de lui qu'elle le frôla en courant ; un cri étouffé échappa à tous les deux ; mais l'homme ne chercha point à l'arrêter, et elle put s'élancer dans le champ voisin.

Malheureusement, les compagnons de cet individu ne semblèrent pas approuver sa conduite ; Rose n'avait parcouru qu'une courte distance, quand elle entendit le bruit d'une dispute, puis on se mit à courir après elle.

Sans trop calculer ce qu'elle faisait, la jeune fille se dirigeait, pour ainsi dire instinctivement, vers le cabaret de la *Trique*. Quelque mal famés que fussent cet endroit et celle qui l'habitait, c'était

cependant une protection pour elle que l'abri d'une maison et la présence d'une femme. Mais le cabaret était assez éloigné du chemin pour que les forces de Rose s'épuisassent avant de l'atteindre; elle entendait les pas qui la suivaient se rapprocher de plus en plus; elle se sentait perdue si malheureusement son pied venait à glisser sur les sillons qu'elle traversait en bondissant comme une biche effrayée; son cœur battait à l'étouffer, et les blasphèmes, les menaces brutales, qu'elle entendait proférer derrière elle, lui troublaient l'esprit de telle sorte, qu'elle se rendait à peine compte de la direction qu'elle prenait. Peut-être n'aurait-elle pu soutenir jusqu'au bout cette course désespérée, si l'homme qui la poursuivait n'eût perdu l'équilibre en s'embarrassant les jambes dans les longues herbes dont la végétation printanière avait couvert les vieux sillons. Sa chute donna de l'avance à la jeune fille; elle put franchir une haie, et descendre dans le fossé de l'étroit petit chemin sur lequel le cabaret était bâti; elle atteignit la maison, poussa la porte qui se trouvait entre-bâillée, quoiqu'il n'y eût pas de lumière à l'intérieur, et vint tomber sans connaissance sur le sol raboteux de l'auberge.

— Qui est là ? Qu'est-ce que ça veut dire ? demanda une voix de femme d'un ton de surprise inquiète.

— Nous allons voir, répondit une voix d'homme qui semblait partir d'un autre point.

Un souffle répété sur les cendres du foyer y fit briller un charbon; l'instant d'après une allumette s'enflamma et la chandelle de résine placée sous le manteau de la cheminée s'alluma en pétillant.

L'intérieur du cabaret offrait l'aspect le plus misérable. Le sol, à peine aplani, était humide et glissant; un mauvais lit entouré de courtines de paille était placé dans un coin; à côté, entre lui et le foyer, un coffre vermoulu servait à la fois de siège, d'armoire et de degré pour s'élever à la hauteur du lit; une table, avec deux bancs de chêne brunis par le temps, et une escabelle placée sur le foyer, où, dans ce moment, un homme jeune encore mais de mauvaise mine et aux habits déguenillés, était assis, complétaient l'ameuble-

ment. Surprise par la brusque entrée de Rose, la maîtresse de la maison, Jeanne Cadou, se tenait encore droite et immobile auprès de la porte, n'osant remuer avant de savoir à quel hôte inattendu sa maison avait donné refuge. En apercevant le corps inanimé de la jeune fille, elle laissa échapper une exclamation d'effroi.

— Qui diable ça peut-il être ? reprit l'homme en s'emparant du bois fendu qui servait de chandelier et en approchant la lumière de Rose, que la *Gourde* soulevait.

— C'est Rose Brévin ! s'écria cette dernière avec un juron énergique. Qu'est-ce qui s'est donc passé là-bas ? Les autres ne s'attendaient bien sûr pas à la trouver avec son père. Allez donc voir ce qu'ils font, Souleine ?

— Non, ma foi ! répondit l'homme en branlant la tête. Ce n'est pas quand une affaire comme celle-là a l'air de mal tourner qu'il faut s'en rapprocher, et pour moi j'aurais presque envie de filer au large.

— Vous avez peut-être raison, dit la *Gourde*. Mais qu'a-t-elle donc cette fille ? est-elle malade ? est-elle morte ?

Souleine continuait à examiner Rose à l'aide de sa chandelle de résine. Il paraissait ne savoir trop que répondre, lorsque l'homme qui avait poursuivi la jeune fille entra dans le cabaret.

C'était un des *cheminats* de la *Boule d'Or*. Court, trapu, vêtu d'une blouse bleue passée et déchirée, d'un pantalon de laine troué, il portait, enfoncé jusque sur ses yeux, un mauvais chapeau qui n'empêchait cependant pas de voir sur son visage la trace de plusieurs meurtrissures. Ses habits étaient souillés de terre humide et couverts de brins d'herbe et de mousse. En apercevant Rose, il murmura une énergique malédiction.

— Qu'est-il donc arrivé ? demanda la *Gourde* avec empressement. Où sont les autres ? Est-ce que vous vous êtes battus là-bas, que vous avez le visage tout écorché ? Si le père s'est échappé comme la fille, nous allons avoir les gendarmes ici avant longtemps.

— Il ne s'est pas échappé, répondit le *cheminat* d'un air sinistre. Et celle-là non plus ne serait pas arrivée jusqu'ici sans les satanés

sillons sur lesquels je suis tombé. Pourquoi avez-vous de la lumière ? c'est ce qui l'a attirée de ce côté.

— Nous venons seulement d'allumer la chandelle, dit la *Gourde*, il fallait bien voir qui entraît ainsi dans la maison, en courant comme pour se sauver d'un chien fou. C'est pourtant malheureux que la fille se soit trouvée dans la charrette sans que vous l'ayez su.

L'homme plia les épaules sans répondre. On entendait des pas au dehors, et, à l'exception de la pauvre Rose, qui ne donnait encore aucun signe de vie, tous les personnages réunis dans la chaumière, même celui qu'on avait appelé Souleine, et qui avait été reprendre sa place sur l'escabelle au coin du foyer, prêtaient l'oreille avec inquiétude.

Le *cheminat* s'avança avec précaution sur le seuil de la porte, mais un instant après il rentra, suivi de deux hommes, dont l'un, vêtu comme lui, était plus grand, avait les mouvements plus vifs, l'air plus audacieux, et paraissait plus jeune ; l'autre semblait âgé d'une soixantaine d'années. Son costume était moins misérable que celui de ses compagnons. Au lieu de cotonnade et de vieux vêtements, évidemment achetés à la friperie, il portait le haut bonnet de laine bleue, la veste courte en grosse futaine, et le pantalon de charpie grise des paysans de ce canton. Sa démarche offrait une particularité, un certain balancement que donne aux pêcheurs du lac l'habitude de porter, pour marcher dans l'eau, de larges bottes imperméables et fort lourdes. Sa physionomie exprimait à la fois la terreur et la colère. Il était fort pâle, et ses lèvres épaisses, ses larges mains calluses étaient agitées par un mouvement convulsif. En apercevant Rose, les deux nouveaux arrivants laissèrent, comme le premier, échapper une exclamation énergique, mais qui ne semblait pas inspirée par le même sentiment.

— Voilà encore ce que tu nous attires, gueux que tu es, dit le paysan d'une voix rauque et comme étranglée, en se retournant vers son compagnon. Tu savais que la fille était dans la charrette et tu ne me l'as pas dit. Tu m'avais promis de ne pas faire de mal au *poulailler* et tu lui as donné un mauvais coup. Mais je m'en lave les

mains. J'en suis innocent comme l'enfant qui vient de naître, et je pense que celle qui est là peut en rendre témoignage.

— Oui ! dis ça et fais-le croire à qui tu pourras, reprit l'autre en ricanant. Le jour où il faudrait parler, nous en aurions long à dire sur toi, mon camarade. Je te réponds que si on m'envoie jamais faire une dernière promenade sur la place Viarme⁴, nous marcherons bras dessus bras dessous ; et quoique tu aies eu soin de te tenir à l'abri des coups, celle qui est là sera la première à dire que tu étais bien de notre compagnie, puisqu'elle t'a vu sur la route. — Mais, du reste, faut pas t'inquiéter à cause d'elle ; elle a l'air d'être à moitié morte ; il ne serait pas difficile de lui faire sauter le pas tout à fait.

En finissant de parler, l'homme fit un mouvement du côté de Rose ; mais la *Gourde*, qui soutenait toujours la jeune fille, le repoussa d'un violent coup de coude.

— Laissez-la donc, dit-elle, vous ne la toucherez pas ici. Vous n'en avez que trop fait, à ce qu'il paraît, de cette besogne-là pour ce soir !

Quelque dépravée que fût Jeanne Cadou, sa nature vigoureuse avait conservé, au milieu des passions ardentes, des besoins insatiables et de l'insouciance cynique qui l'entraînaient au vice, un reste de bons instincts qui se faisaient jour parfois inopinément. Hardie, effrontée, insultant sans vergogne ceux qui la surprenaient en flagrant délit de vol ou de maraudage, elle assurait quelquefois, dans la phase d'attendrissement qu'amenaient ses copieuses libations, qu'elle n'avait jamais maltraité personne et qu'elle était incapable de faire pleurer un enfant. — En effet, son visage flétri et ridé par les excès ne portait pas l'empreinte d'une lâche cruauté. Ses traits réguliers, ses yeux brillants, gardaient encore des traces de la beauté qui l'avait distinguée autrefois. Sa bouche seule, grande, large et presque entièrement dégarnie de dents, exprimait la sensualité et l'avidité. Dans ce moment, peu soucieuse des menaces et

⁴ Lieu des exécutions à Nantes.

des injures qu'on lui prodiguait, bien résolue, du reste, à rendre gros mots pour gros mots, jurements pour jurements, insultes pour insultes, et sûre de se montrer, dans ce combat de langue, supérieure à ses adversaires, elle se disposait même à repousser la force par la force, s'il était nécessaire, pour la défense de la jeune fille, toujours évanouie dans ses bras.

Mais les *cheminats* reculèrent devant la lutte qu'il leur fallait ainsi affronter inopinément. — Les habitants de cette partie du comté Nantais ne sont ni cruels ni sanguinaires. Leur vie et leurs occupations ne développent point en eux les instincts sauvages cachés au fond de toute nature humaine. Les crimes causés par la violence des passions sont presque inconnus dans ce canton, et si l'on en peut citer un petit nombre, inspirés, comme celui dont il est ici question, par la cupidité, il serait impossible de rencontrer, même parmi ces derniers, un assassinat commis de sang-froid.

Les *cheminats* savaient donc que ceux qui les entouraient non-seulement se refuseraient à favoriser un nouveau crime, mais encore s'y opposeraient de tout leur pouvoir, et l'intérêt de tous était de demeurer pour le moment en bonne intelligence. Peut-être, d'ailleurs, commençaient-ils eux-mêmes à être effrayés de ce qu'ils venaient de faire. La résistance du malheureux *poulailler*, les coups de manche de fouet qu'il leur avait vigoureusement distribués, ses injures et ses menaces les avaient entraînés plus loin qu'ils n'auraient voulu. Mais le mal était fait, et les deux compagnons, qui n'en étaient pas à leur premier démêlé avec la justice, savaient fort bien qu'une fois arrêtés, il serait inutile d'essayer une semblable justification. Leur seule chance de salut était donc d'obtenir à tout prix le silence de leurs complices, et de quitter immédiatement le pays. Dans cet état de choses, Rose était pour eux un obstacle terrible. Son évanouissement prolongé, qui les avait jusqu'alors protégés contre ses regards, retardait seul une lutte et des cris qui pouvaient tout perdre, et l'attitude énergique de Jeanne Cadou leur prouvait qu'ils courraient autant de dangers à se débarrasser violemment de la jeune fille qu'à la laisser vivre. Intimidés et indécis, ils sortirent

du cabaret avec le pêcheur, et, sans cesser de surveiller ce qui se passait à l'intérieur, ils se demandèrent à quelle résolution ils devaient s'arrêter. Le pêcheur ne partageait pas leurs craintes à l'égard de Rose. Il s'était mis dans l'esprit que le témoignage de celle-ci lui serait favorable en prouvant qu'il n'avait point pris une part active à la lutte entre les *cheminats* et le *poulailler* et au crime qui s'en était suivi. En dépit de tout ce que pouvaient lui dire ses complices, il persistait dans cette opinion avec une conviction obstinée. D'autres considérations plaidaient peut-être encore dans son esprit en faveur de la jeune fille, de sorte qu'il opposait à tous les discours entremêlés de jurements, de menaces et d'injures des deux *cheminats*, une sorte de résolution sombre et têtue que rien ne pouvait ébranler.

— Eh bien ! partez, sauvez-vous, puisque vous avez peur, disait-il lentement de sa voix rauque, que ses compagnons lui faisaient en vain signe de modérer... Aussi bien votre affaire à vous est mauvaise. Vous vous êtes mis dans un vilain cas, faute de vouloir me croire. Pour moi, je vous dis que je n'ai pas lieu de craindre. Cette fille-là ne me fera jamais de mal, j'en suis sûr ; donnez-moi ma part du sac et partez.

— Mais, grand imbécile, reprit un des *cheminats*, en parlant avec précaution, il faut que tu sois aussi bête que les goujons de ton lac, pour ne pas comprendre que tu es dans le même cas que nous. Ce n'est pas un coup de plus ou de moins qui fera grand-chose aux yeux de la justice. Quand nous aurons partagé l'argent, ce sera comme si tu avais travaillé à l'ouvrage qui nous l'a fait gagner.

— Non, répondait le pêcheur sans s'émouvoir, cet argent est en quelque sorte à moi, parce que le *poulailler* me l'a volé en me payant mon poisson trop bon marché ; mais ce n'est pas moi qui le lui ai pris. Je ne me suis pas approché de sa charrette ; je ne l'ai pas frappé, personne ne peut prouver ça, et sa fille sera la première à dire le contraire.

— Elle dira qu'elle t'a vu sur la route. On te demandera ce que

tu faisais là pendant qu'on arrêtaït un de *tes pays*, et d'où vient l'argent qu'on trouvera sur toi ; tu t'embrouilleras ; il n'est pas facile, vois-tu, de répondre à la justice une fois qu'elle se met à retourner un homme ; tu nous nommeras, on nous prendra, et nous irons nous faire tous couper le cou de compagnie pour l'amour de cette mi-journée dont vous faites tant de bruit, je ne sais pourquoi.

— C'est vrai que tout ça est embarrassant ! dit près d'eux une voix qui fit tressaillir les trois interlocuteurs. — Qu'est-ce que vous donneriez à celui qui vous débarrasserait de la fille tout doucement, et sans lui faire du mal ? Feriez-vous bien part à quatre ?

Les *cheminats* et le pêcheur virent alors que Soulaïne, cet homme qu'ils avaient laissé établi au coin du foyer, dans le cabaret, s'était glissé hors de la maison sans être aperçu. Assis sur le seuil, dans son attitude favorite, son bâton entre les jambes, sa pipe à la bouche, son pied nu posé sur son sabot percé, il avait assisté à toute la discussion sans y prendre part, jusqu'au moment où il avait jugé de son intérêt d'intervenir.

Le mendiant, car telle était la position sociale de Soulaïne, jouissait dans le pays d'une réputation équivoque, qui ne permettait pas de le traiter avec aussi peu de cérémonie que la plupart de ses confrères.

Jeune encore, vigoureux et bien bâti, on ne se rappelait pas l'avoir vu travailler ou exercer aucune industrie. Il préférait errer de village en village, se plaignant d'infirmités imaginaires, remplissant son bissac du pain de l'aumône, et obtenant en outre, d'une façon ou d'une autre, quelque argent qu'il allait boire au cabaret avec les plus mauvais sujets du pays. Peu de personnes osaient le rebuter. Ses yeux méchants, sa physionomie sournoise, ses demi-mots menaçants effrayaient les femmes. On assurait que nul n'avait été en querelle avec lui sans avoir à s'en repentir dans l'année ; et chacun craignait d'affronter ce danger terrible et indéfini que tout malheur, tout accident fortuit, semblait ensuite venir réaliser. La commune où se trouve situé le cabaret de la *Trigue* est peut-être, de tous les environs, celle où la croyance aux sorcières est la plus générale et la

plus enracinée. Du moment que l'on put soupçonner Soulaïne de posséder ce pouvoir mystérieux et satanique, il inspira une terreur qu'il sut augmenter et habilement utiliser.

Les *cheminats* n'étaient point à l'abri de semblables idées superstitieuses ; l'esprit du pêcheur en était imbu depuis son enfance, et lorsqu'ils se retournèrent tous trois, et qu'ils aperçurent, aux pâles reflets que la flamme du foyer jetait jusque sur le seuil, la physionomie narquoise du mendiant, son nez tordu et ses yeux brillants, qui se fixaient sur eux avec une expression maligne à travers les mèches pendantes de ses cheveux noirs et emmêlés, ils sentirent un frisson étrange leur courir dans les veines.

Le mendiant devina l'impression qu'il venait de produire ; il se leva avec un ricanement étouffé et s'approcha des trois compagnons, afin de pouvoir s'expliquer clairement avec eux sans que Jeanne Cadou pût l'entendre.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de cette dernière. Tout en soignant la malheureuse fille, dont le sort se débattait dans le moment même entre ces quatre misérables, la *Gourde* avait l'œil sur ce qui se passait. Elle avait fort bien vu Soulaïne se glisser hors de la maison, et quoiqu'elle n'entendit pas ce qui se disait, elle devina, en le voyant faire un mouvement pour se rapprocher des *cheminats*, qu'il allait entrer en arrangement avec eux.

— Oh ! oh ! dit-elle à demi-voix, il paraît qu'on va s'entendre là-bas ; je ne ferai pas mal d'y aller voir. Il ne faut pas les laisser oublier que je tiens leurs têtes sur le bout de ma langue.

En se parlant ainsi à elle-même, elle souleva la pauvre Rose, encore inanimée, entre ses bras vigoureux, et la déposa sur le lit ; puis, sans s'en inquiéter davantage, elle sortit du cabaret et s'avança hardiment vers les quatre hommes, dans l'intention bien arrêtée de prendre part à la conversation.

La jeune fille resta donc seule, abandonnée, étendue sur le lit où la *Gourde* l'avait jetée dans un état d'insensibilité à peu près complète. Cependant l'absence des soins officieux de Jeanne Cadou, qui avait fait jusque-là tous ses efforts pour lui faire avaler, comme

panacée universelle, quelques gouttes d'eau-de-vie ; le souffle d'air pur qui, entrant par la porte ouverte, tombait sur son visage, dissipèrent peu à peu son mortel engourdissement. La tension nerveuse amenée par la frayeur cessa, son cœur moins contracté battit plus régulièrement, sa poitrine se souleva avec plus de facilité, et Rose, ouvrant les yeux, promena autour d'elle un regard surpris.

Mais ces améliorations dans son état ne se firent sentir que par degrés.

Jeanne Cadou eut le temps de rentrer dans la maison, de s'approcher du lit pour voir ce que devenait sa malade, et quand Rose tournant péniblement sa tête endolorie chercha à reconnaître les objets qui l'entouraient et à rappeler ses souvenirs, elle aperçut la *Gourde*, accroupie auprès du feu et occupée à faire bouillir dans un petit pot une sorte de tisane.

Le mouvement de Rose attira son attention :

— Ah ! te voilà revenue à toi, ma Rose, dit-elle en transvasant sa composition dans une tasse qu'elle prit sur la table. Ça se trouve bien, tu vas boire ce petit bouillon-là pour te calmer et te faire dormir un peu.

Elle s'approcha du lit et présenta le breuvage aux lèvres de la pauvre fille. Rose repoussa faiblement sa main en essayant de murmurer quelques paroles.

— Faut pas parler maintenant, reprit Jeanne Cadou en lui soulevant la tête pour la faire boire; demain nous aurons le temps de causer, et je te dirai tout ce que tu voudras, mais à présent il faut te reposer.

Elle porta de nouveau la tasse à la bouche de la pauvre enfant, qui, tout altérée qu'elle fût, en avala le contenu avec dégoût, puis elle lui replaça la tête sur l'oreiller, arrangea les couvertures et tira les rideaux, afin, dit-elle, que Rose pût dormir tranquille.

En effet, celle-ci eut à peine bu ce qu'on lui présentait, qu'un engourdissement d'une autre nature, mais plus profond encore que le premier, s'empara d'elle. Ses idées se troublèrent, ses yeux se fermèrent et elle demeura pâle et inanimée plutôt qu'endormie.

La *Gourde*, qui la surveillait à travers les fentes de la courtine de paille, fit alors signe à ceux qui se tenaient au dehors, et les quatre hommes rentrèrent. Souleine alla aussi regarder la jeune fille, puis il se retourna vers ses compagnons :

— Elle en a pour quelque temps à dormir comme ça, dit-il avec son mauvais sourire, elle ne nous inquiétera pas désormais. Pas moins faut travailler un peu vivement, les amis, parce que pendant que nous causons le temps passe.

Toute hésitation semblait avoir cessé chez les *cheminats* et le pêcheur. Ils paraissaient aussi avoir hâte de terminer ce qui leur restait à faire. Un sac d'argent assez bien rempli fut déposé sur la table et partagé sans discussion entre les complices, qui n'échangeaient que les paroles strictement nécessaires ; puis la *Gourde* alluma une lanterne, la remit entre les mains du pêcheur, ouvrit la porte pour laisser sortir les quatre compagnons, et, après avoir échangé avec chacun d'eux un signe d'adieu, rentra chez elle et s'y renferma.

Les autres se dirigèrent en silence vers l'endroit où ils avaient arrêté le malheureux *poulailler*. La charrette était encore enfoncée dans le trou qui avait favorisé l'attaque des *cheminats*. Le cheval avait cédé à la résistance qu'il éprouvait, et, après deux ou trois efforts infructueux, s'était résigné à son sort. La tête baissée, le collier tombé presque sur les oreilles, les jambes de derrière engagées dans la boue molle et gluante, il soufflait tristement sans plus essayer de changer de position. À côté, étendu la face contre terre, était le corps du père Brévin. Sa tête, ouverte par le coup de bâton plombé, avait laissé couler une assez grande quantité de sang, dans lequel trempaient ses cheveux gris, et ses habits étaient souillés par la boue que les piétinements du cheval avaient jailli sur lui. Les *cheminats* et Souleine s'approchèrent de lui ; ils semblaient suivre un plan arrêté d'avance. Le pêcheur les éclairait avec la lanterne, sans les aider autrement.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

LE BUSTE DE MERLIN

Pensif, je suis resté longtemps devant ton buste.

— Le barde d'Armorique était là tout vivant :

Ses longs cheveux flottants, comme d'un jeune arbuste

Les flexibles rameaux que tourmente le vent ;

Son cou large et nerveux, son épaule robuste,

Sur laquelle dormit Viviane souvent ;

Son front où se lisaient, comme en un livre auguste,

Le passé, l'avenir... — et j'étais là rêvant.

Tu promis à l'Arvor une éternelle gloire ;

Mais Anne dut unir l'hermine aux fleurs de lis,

Et le drapeau des Francs le cacha dans ses plis.

Le Dragon a paru dans les flots de la Loire ;

La Bretagne, à grand pas, marche vers son déclin :

Si tu la vois d'en haut, que dis-tu, vieux Merlin ?

YVES ROPARTZ.

CHRONIQUE

M. ALFRED GUESDON

Architecte, dessinateur et lithographe.

Un homme des plus estimables et d'un réel talent est mort à Nantes, le mois dernier, et pas un mot n'a été dit de lui dans les journaux de notre ville. De sorte que, n'étaient les sentiments de regrets profonds exprimés par un petit groupe d'amis, et la divulgation qu'ils nous ont faite, — un peu tardivement, il est vrai, — des incidents d'une vie si bien remplie, nous n'aurions pas eu la douce tâche de consacrer dans les pages de la *Revue de Bretagne et de Vendée* les titres qui recommandent la mémoire de notre compatriote Alfred Guesdon, comme un excellent homme, dans la plus large acception du mot, et comme un artiste d'un mérite sérieux, dans la plus juste mesure de l'expression.

Alfred Guesdon naquit à Nantes, le 13 juin 1808, d'une famille honorable, originaire de l'Anjou. Il fit ses études classiques au lycée de notre ville, partit pour Paris vers 1829, où il entra, comme élève architecte, dans l'atelier de M. Garnaud¹.

¹ Garnaud (Antoine-Martin), né à Paris, le 30 novembre 1796, mort dans la même ville, le 19 décembre 1861. Grand-prix de Rome en 1817. (Voir *Dictionnaire des Architectes français*, par A. Lance, 1872, t. I, p. 297.) Au nombre des élèves distingués sortis de l'atelier de Garnaud, je suis heureux de citer Félix Thomas, de Nantes, et M. Bourgerel, architecte du département de la Loire-Inférieure.

En 1832, Guesdon quitta les spéculations théoriques de l'architecture pour entrer dans la pratique de cet art. La Bretagne semblait lui promettre des travaux dans le goût que développaient alors les ouvrages des Victor Hugo, Montalembert et de Caumont, les véritables propagateurs de l'archéologie moderne. L'art du moyen âge, si décrié depuis des siècles, trouvait enfin d'éloquents interprètes, et l'idée d'étudier et de restaurer ces vieux édifices chrétiens, si délaissés et si mutilés, devait tout naturellement germer dans l'esprit des jeunes architectes de l'école romantique. — Guesdon partit pour le Finistère, vers 1833.

Peu de temps après son arrivée à Landerneau, la ville de Morlaix mit au concours la construction d'une nouvelle mairie, et Guesdon, ayant obtenu l'entreprise de ce travail, se mit courageusement à l'œuvre; mais bientôt des particularités d'exécution que présentait le sol sur lequel il avait assis les fondations de son hôtel, arrêtaient les travaux, et firent naître un désaccord sérieux entre le jeune architecte et l'administration municipale. Dégoûté de l'exercice de sa profession, Guesdon revint à Paris, abandonnant complètement l'architecture, et se mit à travailler pour le grand ouvrage que publiaient alors MM. Du Sommerard et le baron Taylor : *Le Moyen Age monumental et archéologique*. Ses débuts, comme dessinateur monumentaliste, furent : *L'Eglise et l'ossuaire de Landivisiau (Finistère)*; — *La Cheminée de la salle des gardes du palais des ducs de Bourgogne, à Dijon*; — *L'Obélisque et le bénitier de la salle de Semur, en Auxois*; — *Le Donjon du château de Chambord* et la *Façade de la cathédrale d'Aix*.

Sauf l'église de Landivisiau, tous ces dessins furent lithographiés par Guesdon; ils sont intéressants à mettre en regard des productions ultérieures de l'artiste; car ils démontrent combien il a dû travailler pour arriver à la supériorité de ses dernières œuvres. Cependant, il y a déjà longtemps, je vis chez un iconophile des plus distingués de la Gironde, M. Gustave Labat, un très-remarquable dessin de Guesdon, représentant le *rétable de la chapelle Saint-Joseph de l'église Saint-Michel de Bordeaux*. Je ne connaissais pas alors, même de nom, l'auteur de ce délicieux ouvrage : c'était le premier spécimen de son talent qui me tombait sous les yeux; mais à sa vue, je n'hésitai pas à le juger comme émanant d'un habile dessina-

teur. Et maintenant qu'il m'a été donné de feuilleter les cartons d'Alfred Guesdon, de suivre pas à pas toutes les étapes de la vie de cet artiste, je maintiens, plus que jamais, mon premier sentiment.

Je passe rapidement sur les dix premières années de la vie du dessinateur-lithographe, alors aux prises avec les rudes exigences de la vie sociale, et luttant pour se faire une spécialité qui l'élevât au premier rang des dessinateurs de vues panoramiques. C'est vers 1845 que Guesdon, mettant à profit ses premières études d'architecte, comprit d'une façon tout à fait neuve la reproduction des principales villes de l'Europe méridionale, et voici le procédé qu'il employa : à l'aide d'un plan géométral d'une rigoureuse exactitude, et qu'il mettait en perspective en établissant très-haut sa ligne d'horizon, l'artiste arrivait à tracer, dans cet échiquier si bien préparé, l'élévation des maisons et des monuments de la ville, se supposant soit en ballon, soit sur un point très-élevé; ce qui lui permettait de plonger ses regards dans les rues, les jardins et les cours, et de représenter, non-seulement la vue générale et topographique d'une ville, mais encore tous ses monuments et ses quartiers. De là ses vues dites cavalières, ou plutôt à *vol d'oiseau*.

Alfred Guesdon est bien certainement le premier de nos artistes contemporains qui ait traité ce genre avec le plus de supériorité¹. Rien de plus minutieusement exact que ces portraits de villes, et rien de plus finement et plus consciencieusement tracé; puis, supposant des ombres portées par des nuages ou de hautes montagnes, le dessinateur projetait sur certains groupes de maisons, sur l'ensemble de certaines parties d'une cité, des teintes plus ou moins vigoureuses, et de là se produisaient de l'effet, du relief, du soleil et des lointains pleins d'air et d'immensité.

Je n'essaierai pas de décrire avec la plume ce qui est si bien décrit par le crayon. Inévitablement, je tomberais dans des redites

¹ Antérieurement aux vues à vol d'oiseau par Alfred Guesdon, les lithographies Arnout, père et fils, avaient aussi reproduit des vues de villes, en supposant l'observateur dans un ballon; mais, en présence des succès qu'obtinrent les dessins de Guesdon, ces artistes abandonnèrent à celui-ci cette spécialité. C'est Louis-Jules Arnout qui a lithographié la plus grande partie des dessins de Guesdon, quand le dessinateur ne les lithographiait pas lui-même; entre autres, la vue générale de Rome, exposée en 1855.

fastidieuses, si je voulais analyser une à une toutes les pages des albums que j'ai parcourues, où se succède tant de variété dans l'aspect de ces villes fortifiées, qui découpent leurs remparts et leurs nombreux clochers sur un fond de mer ou sur une chaîne de montagnes; où sont admirablement rendues ces longues lignes de quais et de boulevards, enguirlandés de parcs et de jardins, au milieu desquels apparaissent de pittoresques faubourgs ou de remarquables monuments.

Et c'est ainsi que Guesdon place sous nos yeux les plus belles villes d'Italie, de France et d'Espagne ¹.

Pour compléter cette notice, je ne puis mieux faire que de donner un extrait du récit de son premier voyage en Provence, adressé à l'un de ses amis, et qui m'a été obligeamment communiqué. Cet extrait suffira pour démontrer de quel esprit observateur l'artiste

¹ *L'Italie à vol d'oiseau*, ou histoire et description sommaire des principales villes de cette contrée, par H^r Etiennez, accompagnées de 40 grandes vues générales, dessinées d'après nature par Alfred Guesdon et lithographiées à deux teintes par A. Rouargue, Jules Arnout, A. Cuvillier, A. Guesdon. — Paris, Hauser, 1849, in-folio. Les dessins originaux furent faits en 1848.

La France à vol d'oiseau. Grand in-folio. Voyage aérien sur la Loire et ses bords. — Paris, Hauser. Cette série comprend la représentation de 37 villes et 44 dessins: Nantes, Angers, Tours, Blois, Nevers, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Valence, Avignon, Arles, Toulon, Digne, Gap, Bourg-en-Bresse, Besançon, Dijon, Mâcon, Auxerre, Longle-Saulnier, Strasbourg, Metz, Nancy, Chartres, le Havre, Brest, Saint-Malo, Saint-Lô, Cherbourg, Rennes, Laval, Bordeaux, Toulouse, Carcassonne, Montpellier, Nîmes, Marseille. — Lyon, Brest, Bordeaux, Toulouse et Toulon ont deux vues et Marseille trois.

L'Espagne à vol d'oiseau. Collection de 24 vues générales des principales villes de cette contrée, dessinées d'après nature et lithographiées par A. Guesdon, 1853. — François Delarue, Paris. Voici l'indication des villes qui se trouvent dans cette collection: Madrid (deux vues), Cadix (deux), Malaga, Barcelonne (deux), Gibraltar (trois), Grenade (deux), Séville (deux), Alicante, Tolède, Saint-Laurent de l'Escorial, Ségovie, Cordoue, Xérès, Burgos, Valence (deux) et Valladolid.

Indépendamment de ces publications, il fit pour le journal *l'Illustration* des vues d'Espagne et des scènes de vendanges. Les dessins originaux font partie de l'album de M^{rs} D. Plusieurs autres dessins de son voyage en Italie, rehaussés de blanc et teints à la sépia, sont conservés par la famille de l'artiste et par ses amis. Des motifs pittoresques, pris en Bretagne et dans l'intérieur de la France, ont été lithographiés et publiés à Paris par MM. Bulla frères. Parmi ces motifs, plusieurs reproduisent des sujets d'un intérêt tout particulier pour les Nantais: *Le Bourg de Batz*, *le Puits du Château de Nantes*, et *l'Entrée principale du château de Clisson*.

était doué, combien étaient vives ses impressions, et comme il les reproduisait parfois dans un style vif et coloré.

Mon cher D.,

Douze heures après ma dernière lettre de Lyon, le Rhône et le vapeur, rapide comme une flèche, m'emportaient vers la Provence.

Vienna, à la tour romaine, à la magnifique cathédrale gothique, au château du moyen âge; la fameuse Côte-Rôtie, dont vous avez plus d'une fois savouré le vin; le coteau de l'Ermitage, non moins fameux; Valence et Saint-Péray; le pittoresque village de la Voulté; l'admirable château de Roche-Maure, sur un des rochers de lave, dans un pays de volcans; le Teil, Saint-Andéol, où l'on prend des pilotes pour passer le pont Saint-Esprit; le pont Saint-Esprit, aux légendes peu rassurantes; mille et mille points de vue véritablement admirables, répandus sur une distance de soixante lieues, ont passé devant moi, dans l'espace de neuf heures.

J'étais ivre par la diversité et la rapidité des impressions. A midi, par un soleil brûlant et un desséchant mistral, je débarquais à Caderousse, pour, de là, gagner à pied, par trois lieues de route, Orange, la ville de Marius. Je tombais du nord dans le midi, sans transition, par ma rapide course, et je me trouvais tout à fait en pays étranger. La végétation aussi bien que le climat et les hommes me semblaient extraordinaires; le soleil et le mistral me brûlaient, la végétation m'était tout à fait inconnue.

Je voyais des champs cultivés, couverts d'une herbe dont je cherchais vainement à deviner le nom: c'était la garance; je ne rêvais qu'oliviers, et je décorais de ce nom tous les chênes verts et les lièges que je rencontrais...

Orange avait toutes ses rues tendues de grandes toiles grises et blanches; les unes soutenues par de grandes perches, les autres par des cordes, allant diagonalement d'une maison à l'autre. Dans vingt endroits, de grands pans de ces toiles tombaient en lambeaux jusqu'à terre, et produisaient dans les rues de piquants effets d'ombre et de lumière. Des hommes grands et noirs, aux mouvements vifs, au verbe fort, parlaient un langage que je ne comprenais pas. Croyant entendre des gens se disputer et se battre, je détournais vivement la tête et je voyais des amis qui se donnaient la main, se faisaient mille compliments, mais avec une énergie et bruyant Bas-Breton. Je ne pouvais me figurer être en France.

J'entrai dans un hôtel, que je jugeai bon à l'enseigne. Je ne pus me faire comprendre de la fille, qui finit par aller chercher le maître.

Je quittai bientôt cette misérable auberge, pour un hôtel plus sortable.

Là, mon dîner fut encore détestable; c'était de l'huile et de l'ail avec différentes sortes de viandes. Mais je vis et dessinai l'arc de triomphe de Marius, et le gigantesque théâtre romain, dont les gradins sont établis dans la montagne, au sommet de laquelle gisent les restes du château des anciens princes d'Orange.

Jusqu'à ce jour, j'avais jugé l'architecture romaine d'après les monuments nouvellement construits, et qu'on dit être copiés sur les temples romains; quelle différence, mon Dieu! Et pourtant l'arc de Marius n'est rien auprès des monuments d'Arles et de Nîmes.

Je voudrais pouvoir reproduire ici toute cette volumineuse correspondance, et faire voyager le lecteur d'Orange à Antibes, en compagnie du narrateur si coloriste Alfred Guesdon, qui intercale dans son texte de charmants petits croquis; par malheur, les pages de cette livraison ne suffiraient pas pour relater les incidents principaux de la route. Je me borne donc à dévoiler le caractère de ces mémoires, qu'un jour ou l'autre nous relirons peut-être ensemble, mais satisfait d'en avoir signalé et l'existence et l'intérêt.

Pendant quinze ans, l'artiste voyageur parcourut toute cette belle partie de l'Europe qui s'étend du golfe de Naples aux bords du Rhin, du lac de Genève au détroit de Gibraltar. De tant de travaux il aurait dû naturellement résulter plus de réputation; mais la modestie de l'artiste était extrême, et c'est une des causes du silence qui s'est fait autour de lui. Il ne rechercha jamais les expositions annuelles; une seule fois ses œuvres y figurèrent, à son insu et bien contre son gré. Mais de là vient aussi que son nom ne se rencontre pas dans les comptes rendus des Salons, et que son talent n'a de notoriété que pour quelques collectionneurs ou pour des amis de cet excellent homme. Je dis excellent, car il vécut toujours d'une manière égale, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Doué d'une douceur parfaite de caractère et d'une franche aménité, il laissera les meilleurs souvenirs parmi ceux qui participèrent sa vie intime.

Depuis dix ans, Guesdon vivait au milieu de nous, plus retiré que jamais, dans le délicieux hôtel qu'il s'était fait construire et dont l'arrangement dénotait bien les goûts délicats et distingués du maître du logis. Néanmoins, malgré son extrême réserve et cette tendance qu'il avait à s'effacer devant bien des hommes qui ne le valaient pas,

quand eut lieu à Nantes, en 1872, l'exposition des Beaux-Arts, le jury de la section d'architecture et de dessin le choisit pour son président; choix heureux et bien justifié.

Il est encore un autre titre auquel il avait droit plus que personne; je veux parler de celui de membre de la Commission de surveillance du Musée de peinture et de sculpture de notre ville, où l'on voulait le nommer en remplacement de notre regretté Félix Thomas¹. Mais la mort a été plus prompte que la réalisation de nos désirs; la date funèbre du 30 mars 1876 a mis à néant notre projet, et notre reconnaissance reste débitrice d'Alfred Guesdon, puisque sa veuve vient d'offrir, en son nom, au Musée de Nantes les vues de *Brescia*, de *Cadix*, de *Burgos* et de *Cordoue*; quatre superbes dessins, qui prouveront aux visiteurs de notre galerie municipale le talent indéniable de notre compatriote, et aux lecteurs de la *Revue*, que nous eussions été d'une indifférence bien coupable si nous n'avions pas consacré ces quelques lignes à la mémoire d'Alfred Guesdon.

CHARLES MARIONNEAU.

¹ Architecte, peintre, graveur, sculpteur, mort à Nantes, le 15 avril 1875. Voir la notice publiée par M. de Girardot; Nantes, V. Mellinet, 1875, in-8°, 28 p.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A QUI APPARTIENNENT L'IDÉE ET LE PLAN DE LA TRANSFORMATION DU TROCADÉRO ? Au conseil municipal de Paris. Revendication adressée par Adolphe Biarnès, de Nantes. In-8°, 52 p. — Nantes, imp. Plédran.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE. 22^e année. 1875. 2^e série, T. 5. In-8°. 297 p. — La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

CANTICOU CHOAZET EVIT AR MISSIONOU HA RETREJOU QUIMPER. Pevare édition cresquet. In-32, 139 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier; Quimper, Salaun, lib.

CHEFS-D'ŒUVRE DES CLASSIQUES FRANÇAIS DU XVII^e SIÈCLE, ou extraits de nos meilleurs écrivains en prose, avec de notices et des explications, par MM. Aurélien de Courson et Vallery Radot. Nouvelle édition. In-18 de XII-528 pp. — Paris, Lecoffre, et C^{ie}. 3 fr.

COMMENT JÉSUS-CHRIST DOIT ÊTRE AIMÉ ET POURQUOI. Souvenir du jubilé 1875. In-18, 180 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; lib. Fougeray. 0 50

COMTE (LE) DE PLÉLO. Un gentilhomme français au XVIII^e siècle, guerrier, littérateur et diplomate, d'après des papiers de famille et les archives du ministère de la guerre et des affaires étrangères, par E. J. B. Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale. Un vol. in-8° de XXXII-300 p. — Paris, Plon.

EPHÉMÉRIDES MARITIMES POUR L'ANNÉE 1877, rédigées d'après l'autorisation et avec les tables de Dubus, par H. Marcel. 41^e année. In-12, 157 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon; Paris, lib. Delagrave. 1 fr. 50

ÉTUDE SUR ALAIN CHARTIER; par Delaunay, professeur au Lycée de Rennes. In-8°, 268 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, lib. Thorin.

FLORE DE L'OUEST DE LA FRANCE, ou description des plantes qui croissent spontanément dans les départements de : Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine; par M. James Lloyd. 3^e édition. In-12, 532 p. — Nantes, imp. Merson; lib. Th. Veloppé; Paris, lib. J.-B. Baillièrre et fils.

INSTRUCTION SUR LE TYPHUS CONTAGIEUX DU FINISTÈRE. In-12, 16 p. — Brest, imp. Gadreau.

LIBERTÉ (DE LA) D'ENSEIGNEMENT. Du droit de conférer les grades; par Th. Bidard, ancien député. In-8°, 8 p. — Rennes, imp. Catel.

M^{sr} Cospéan, évêque de Nantes, par M. l'abbé J.-F. Gaignard, chanoine honoraire, supérieur des Missionnaires de l'Immaculée-Conception. Broch. in-8°, de 74 pp. Nantes, Mazeau et Libaros. 1 fr. 25

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME TRENTE-NEUVIÈME

ANNÉE 1876. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Études historiques et religieuses. — M ^{sr} Gaspéan, évêque de Nantes (1571-1645), par M. l'abbé J.-F. Gaignard.	5
L'arboriculture dans le Finistère, par M. Duseigneur.	23
La Hérissaie de Noël du Fail (fin), par M. Arthur de la Borderie.	34
Annales guérandaises. — La confrérie M ^{sr} Saint-Nicolas (suite), par M. F. Jégou.	47
Un soldat vendéen. — Vie anecdotique d'Alexandre Lapierre (fin), par M. l'abbé Augereau.	57
Notices et comptes rendus. — Documents sur l'île de Bouin (Vendée), de MM. Luneau et Gallet, par M. L. de Kerpenic. — Tribuns et courtisans, de M. Victor de Laprade, par M. Prosper Blanchemain. — Fleurs de France; Sonnets et fantaisies, de M. Prosper Blanchemain, par M. Eugène Orioux. — Les Fleurs du bien, de M. Eugène Lambert, par M. Joseph Rousse. — M. Gauja, par M. J. M.	68
Chronique, par M. Louis de Kerjean.	82
Nécrologie, par M. Eugène de la Gournerie.	86
Bibliographie bretonne et vendéenne.	88

FÉVRIER.

Saint Clair, premier évêque de Nantes, par M. Robert Oheix.	89
Études sur la Révolution. — Robespierre et Carrier, par M. Pierre Puget.	98
Un chapitre de l'histoire de Saint-Nazaire du XV ^e au XVIII ^e siècle, par M. René Kerviler.	108
Poètes et rimeurs, stances, par M. Raymond du Doré.	117
Mœurs administratives. — La plume du paon, proverbe par M. Alfred de Courcy.	118
Études historiques et religieuses. — M ^{sr} Gaspéan, évêque de Nantes (1571-1645) (suite), par M. l'abbé J.-F. Gaignard.	132

TOME XXXIX (IX DE LA 4^e SÉRIE.)

Notices et comptes rendus. — <i>Des raisons de bénir la vie</i> , de M ^{me} *** , par M. Eugène de la Gournerie. — <i>L'Association catholique</i> . Revue des questions sociales et ouvrières, par M. Hippolyte Le Gouvello. — M. le comte de Carné, par M. Eugène de la Gournerie.....	154
Chronique, par M. Louis de Kerjean. — Restauration de la statue de N.-D.-des-Miracles et des Vertus à Rennes, par M. Loïc Petit.....	163
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	172

MARS.

Thélouët, par M. S. Ropartz.....	173
Saint Clair, premier évêque de Nantes (fin), par M. Robert Oheix..	179
Études sur la Révolution. — Robespierre et Carrier (fin), par M. Pierre Puget.....	188
Poésie. — La Trinité, par M. Émile Bouchaud.....	198
Études historiques et religieuses. — M ^{sr} Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645) (suite), par M. l'abbé J.-Fois Gaignard.	202
La médaille de sainte Anne, légende bretonne, par M. Adolphe Orain.....	216
Un chapitre de l'histoire de Saint-Nazaire, du XV ^e au XVIII ^e siècle (fin), par M. René Kerviler.....	222
Notices et comptes rendus. — <i>Recherches sur les États de Bretagne</i> , de M. A. du Bouëtiez de Kerorguen, par M. Eugène de la Gournerie. — <i>Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque</i> , de M. Siméon Luce, par Dom François Plaine. — <i>Notes archéologiques sur Guidel</i> , de M. l'abbé Euzenot, par M. L. de Kerpenic.....	231
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	245
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	252

AVRIL.

Narcisse Pelletier, par M. C. Merland.....	253
Études sur le pays nantais. — La légende des îles, par M. l'abbé P. Grégoire.....	273
Études historiques et religieuses. — M ^{sr} Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645) (fin), par M. l'abbé J.-Fois Gaignard.....	280
Poésie. — Pèlerinage, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française.....	298
Documents inédits. — Ce qu'on trouve sur la couverture d'un registre de décès, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro.....	304

Notices et comptes rendus. — <i>Les Asphodèles</i> , poésies, de M. Louis Tiercelin, par M. Eugène Orioux. — Les Études et problèmes de morale, de M. E. Caro, de l'Académie française, par M. René Kerviler. — <i>Études historiques sur le Finistère</i> , de M. R.-F. Le Men, par M. L. de Kerpenic.....	312
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	323
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	332

MAI.

Le drame politique en France au seizième siècle. — II. La Guisiade, de Pierre Matthieu, par M. Arthur de la Borderie.....	333
Le pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Keriulet, par M. Hippolyte Le Gouvello.....	349
Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon, par M. l'abbé Guillotin de Corson.....	360
Poésie. — Le chemin perdu, par M. Émile Grimaud.....	372
Berryer avocat, par M. Edmond Biré.....	374
Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle, par M. Jules d'Herbauges..	388
Notices et comptes rendus. — <i>L'abbé Jean-Marie de La Mennais</i> , édition populaire, par M. Louis de Kerjean. — <i>La vie et les éminentes vertus de saint Brieuc</i> ; <i>La vie et les éminentes vertus de saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc</i> , de L.-G. de la Devison, par M. René Kerviler.....	401
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	405
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	412

JUN.

L'Université de Nantes. Ses origines, par M. Léon Maître.....	413
La Bretagne à l'Académie française. VII. Jean de Montigny (1636-1671), par M. René Kerviler.....	425
Le pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Keriulet (fin), par M. Hippolyte Le Gouvello.....	445
A propos d'une nouvelle édition de Brizeux, par M. L. D.....	456
Les pêcheurs de Grandlieu, nouvelle (suite), par M. Jules d'Herbauges.....	471
Le buste de Merlin, sonnet, par M. Yves Ropartz.....	484
Chronique. — M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, par M. Charles Marionneau.....	485
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

M^{sr} Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645), par M. l'abbé J.-Fois Gaignard, 5-22, 132-153, 202-215, 280-297. — Saint Clair, premier évêque de Nantes, par M. Robert Oheix, 89-97, 179-187. — *L'Association catholique*. Revue des questions sociales et ouvrières, par M. Hippolyte Le Gouvello, 158-159. — Restauration de la statue de N.-D. des Miracles et des Vertus à Rennes, par M. Loïc Petit, 163-171. — Le Pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Kerioulet, par M. Hippolyte Le Gouvello, 349-359, 445-455.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — La confrérie M^{sr} Saint-Nicolas (suite), par M. F. Jégou, 47-56. — Robespierre et Carrier, par M. Pierre Puget, 98-107, 188-197. — Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire, du XV^e au XVIII^e siècle, par M. René Kerviler, 108-116, 222-230. — Thélouet, par M. S. Ropartz, 173-178. — La légende des Iles, par M. l'abbé P. Grégoire, 273-279. — Ce qu'on trouve sur la couverture d'un registre de décès, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 304-311. — Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon, par M. l'abbé Guilloin de Corson, 360-371. — L'Université de Nantes. Ses origines, par M. Léon Maître, 413-424.

BIOGRAPHIE. — M. Gauja, par M. J.-M., 80-81. — MM. Xavier de Regnon, 86-87; Ernest de la Rochette, 87; Antonin Lapeyrade, 87, par M. Eugène de la Gournerie. — M. le C^o de Carné, par M. Eugène de la Gournerie, 160-162. — M. Letenneur, p. 163. — M. Waille, 164-165. — M. Laurentie, 165-166. — L'abbé de Cazals, 166-167. — M. Eon du Val, 167. — M. Émile Péhant, 245-246. — M. Charles Thenaisie, 246-247. — M. Étienne de Chabre, 248. — Narcisse Pelletier, par M. C. Merland, 253-272. — M. Hippolyte Richelot, 324-325. — M. Victor de Girardin, 331. — M. l'abbé Chesnel, 331. — Le P. Ménoret, 405-406. — M. Ernest de la Noué, 406-407. — L'amiral Mallet, 407-409. — M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, par M. Charles Marionneau, 485-491.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Documents sur l'île de Bouin (Vendée)*, de MM. Luneau et Gallet, par M. L. de Kerpenic, 68-70. — *Recherches sur les États de Bretagne*, de M. A. du Bouëtiez de Kerorguen, par M. Eugène de la Gournerie, 231-233. — *Histoire de Bertrand du Guesclin*, de M. Siméon Luce, par le R. P. Dom Plaine, 236-242. — *Notes archéologiques sur Guidel*, de M. l'abbé Euzenot, par M. L. de Kerpenic, 243-244. — *Les Mobilisés bretons de la 2^e armée de la Loire*, par M. Henri Monnié, 244. — *Études historiques sur le Finistère*, de M. Le Men,

TABLE DES ARTICLES PAR ORDRE DE MATIÈRES.

497

par M. L. de Kerpenic, 321-322. — *L'abbé Jean-Marie de Lamennais*, par M. Louis de Kerjean, 401-402. — *La Vie et les éminentes vertus de saint Brieuc*; *La Vie et les éminentes vertus de saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc*, de L.-G. de la Devison, par M. René Kerviler, 402-404.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de janvier, 86-87; — de février, 163-171; — de mars, 245-251; d'avril, 323-331; — de mai, 405-411.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Un soldat vendéen. Vie anecdotique d'Alexandre Lapiere (fin), par M. l'abbé Augereau, 57-67. — La Plume du paon, proverbe, par M. Alfred de Courcy, 118-131. — La Médaille de Sainte-Anne, par M. Adolphe Orain, 216-221. — Les Pêcheurs de Grandlieu, par M. Jules d'Herbauges, 388-400, 471-483.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — La Hérissiaie de Noël du Fail (fin), par M. Arthur de la Borderie, 34-46. — *Les Études et problèmes de morale*, de M. E. Caro, de l'Académie française, par M. René Kerviler, 313-321. — Le Drame politique en France au XVI^e siècle: II. *La Guisade*, de Pierre Matthieu, par M. Arthur de la Borderie, 333-348. — Beryyer avocat, par M. Edmond Biré, 374-387. — La Bretagne à l'Académie française. VII. Jean de Montigny (1636-1671), par M. René Kerviler, 425-444. — A propos d'une nouvelle édition de Brizeux, par M. L. D., 456-470.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Tribuns et courtisans*, de M. Victor de Laprade, par M. Prosper Blanchemain, 70-73. — *Fleurs de France*; *Sonnets et fantaisies*, de M. Prosper Blanchemain, par M. Eugène Orioux, 74-78. — *Les Fleurs du bien*, de M. Eugène Lambert, par M. Joseph Rousse, 78-79. — *Des raisons de bénir la vie*, de M^{me} *** , par M. Eugène de la Gournerie, 154-158. — *Les Asphodèles*, poésies, de M. Louis Tiercelin, par M. Eugène Orioux, 312-313.

POÉSIE. — Poètes et rimeurs, stances, par M. Raymond du Doré, 117. — La Trinité, par M. Émile Bouchaud, 198-201. — Pèlerinage, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 298-303. — Le Chemin perdu, par M. Émile Grimaud, 372-373. — Le Buste de Merlin, par M. Yves Ropartz, 484.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

L'arboriculture dans le Finistère, par M. Duscigneur, 29-33. — Restauration de la statue de N.-D. des Miracles et des Vertus, à Rennes, par M. Loïc Petit, 168-171. — M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, par M. Charles Marionneau, 485-491.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 172, 252, 332, 412, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

- AUGEREAU (Abbé). — Un soldat vendéen. Vie anecdotique d'Alexandre Lapierre (fin), 57-67.
- BIRÉ (Edmond). — Berryer avocat, 374-387.
- BLANCHEMAIN (Prosper). — *Tribuns et courtisans*, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 70-73.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — La Hérissaie de Noël du Fail (fin), 34-46. — Le drame politique en France au XVI^e siècle : II. *La Guisiade*, de Pierre Matthieu, 333-348.
- BOUCHAUD (Émile). — La Trinité, poésie, 198-201.
- DE COURCY (Alfred). — La plume du paon, proverbe, 118-131.
- DU DORÉ (RAYMOND). — Poètes et rimeurs, stances, 117.
- D. (L.). — A propos d'une nouvelle édition de Brizeux, 456-470.
- DUSEIGNEUR. — L'Arboriculture dans le Finistère, 23-33.
- GAINARD (abbé J.-Fois). — M^{gr} Cospéan, évêque de Nantes (1571-1645), 5-22, 132-153, 202-215, 280-297.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Des raisons de bénir la vie*, par M^{me}***, 154-158. — MM. Xavier de Regnon, Ernest de la Rochette et Antonin Lapeyrade, 86-87. — M. le comte de Carné, 160-162. — *Recherches sur les États de Bretagne*, par M. A. du Bouëtiez de Kerouguen, 231-236.
- LE GOUVELLO (Hippolyte). — *L'Association catholique*. Revue des questions sociales et ouvrières, 158-159. — Le Pèlerinage de Sainte-Anne et Pierre Le Gouvello de Kerioulet, 349-359, 445-455.
- GRÉGOIRE (Abbé P.). — La Légende des Iles, 273-279.
- GRIMAUD (Émile). — Le Chemin perdu, poésie, 372-373.
- GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Les Évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon, 360-371.
- D'HERBAUGES (Jules). — Les Pêcheurs de Grandlieu, 388-400, 471-483.
- JÉGOU (F.). — La Confrérie M^{gr} Saint-Nicolas (suite), 47-56.

TABLE DES ARTICLES PAR NOMS D'AUTEURS.

499

- DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 86-87; — de février, 163-171; — de mars, 245-251; — d'avril, 323-331; — de mai, 405-411. — *L'abbé Jean-Marie de Lamennais*, 401-402.
- KERVILER (René). — Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire, du XV^e au XVIII^e siècle, 108-116, 222-230. — *Les Études et problèmes de morale*, par M. E. Caro, de l'Académie française, 313-321. — *La Vie et les éminentes vertus de saint Briec; la Vie et les éminentes vertus de saint Guillaume, évêque de Saint-Briec*, par L.-G. de la Devison, 402-404. — La Bretagne à l'Académie française. VII. Jean de Montigny (1636-1671), 425-444.
- DE LAPRADE (Victor), de l'Académie fr. — Pèlerinage, poésie, 298-303.
- LARVORRE DE KERPENIC. — *Documents sur l'île de Bouin*, par MM. Luneau et Gallet, 68-70. — *Notes archéologiques sur Guidel*, par M. l'abbé Euzenot, 243-244. — *Études historiques sur le Finistère*, par M. R.-F. Le Men, 321-322.
- M. (J.). — M. Gauja, 80-81.
- MAITRE (Léon). — L'Université de Nantes. Ses origines, 413-424.
- MARIONNEAU (Charles). M. Alfred Guesdon, architecte, dessinateur et lithographe, 485-491.
- MERLAND (C.). — Narcisse Pelletier, 253-272.
- DE LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO (Stéphane). — Ce qu'on trouve sur la couverture d'un registre de décès, 304-311.
- OHEIX (Robert). — Saint Clair, premier évêque de Nantes, 89-97, 179-187.
- ORAIN (Adolphe). — La Médaille de Sainte-Anne, légende bretonne, 216-221.
- ORIEUX (Eugène). — *Fleurs de France; Sonnets et fantaisies*, par M. Prosper Blanchemin, 74-78. — *Les Asphodèles*, par M. Louis Tiercelin, 312-313.
- PETIT (Loïc). — Restauration de la statue de N.-D. des Miracles et des Vertus à Rennes, 163-171.
- PLAINE (Dom François). — *Histoire de Bertrand du Guesclin*, par M. Siméon Luce, 236-242.
- PUGET (Pierre). — Robespierre et Carrier, 98-107, 188-197.
- ROPARTZ (Sigismond). — Thélouet, 173-178.
- ROPARTZ (Yves). — Le Buste de Merlin, sonnet, 484.
- ROUSSE (Joseph). — *Les Fleurs du bien*, par M. Eugène Lambert, 78-79.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

- Abbé (l') *Jean-Marie de Lamennais*, 401-402.
Asphodèles (les), par M. Louis Tiercelin, 312-313.
Association (l') catholique. Revue des questions sociales et ouvrières, 158-159.
Documents sur l'île de Bouin, par MM. Luneau et Gallet, 68-70.
Études et problèmes de morale, par M. E. Caro, 313-321.
Études historiques sur le Finistère, par M. R.-F. Le Men, 321-322.
Fleurs de France ; Sonnets et fantaisies, par M. Prosper Blanchemain, 74-78.
Fleurs (les) du bien, par M. Eugène Lambert, 78-79.
Guisiade (la), par Pierre Mathieu, 333-348.
Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque, par M. Siméon Luce, 236-242.
Mobilisés (les) bretons de la 2^e armée de la Loire, par M. Henri Monnié, 244.
Notes archéologiques sur Guidel, par M. l'abbé Euzenot, 243-244.
Œuvres de Berryer, 2^e série : Plaidoyers, 374-387.
Œuvres de Boileau, Molière, La Fontaine, André Chénier, Xavier de Maistre, Alfred de Musset, Brizeux, Victor Hugo, Shakespeare, éditions A. Lemerre, 456-470.
Parnasse (le) contemporain, 464-465.
Raisons (des) de bénir la vie, par M^{me} ***, 154-158.
Recherches sur les États de Bretagne, par M. A. du Bouëtiez de Kerorguen, 231-236.
Tribuns et courtisans, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 70-73.
Vie (la), et les éminentes vertus de saint Briec ; la Vie et les éminentes vertus de saint Guillaume, évêque de Saint-Briec, par L.-G. de la Devison, 402-404.

FIN DU TOME TRENTE-NEUVIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

LE CORRESPONDANT

N^o du 25 mai 1876. — I. Les publicistes américains et la Constitution des États-Unis (Noailles, duc d'Ayen). — II. L'Exposition des beaux-arts (Ch. Timbal). — III. Jeanné d'Arc (Alphonse Dantier). — IV. La charité à Naples (M^{me} Craven). — V. Val-Régis la Grande, nouvelle, III, fin (Claire de Chandeneux). — VI. Revue critique (P. Douhaire). — VII. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

N^o du 10 juin 1876. — I. Les libéraux et la liberté sous la Restauration. VI. Les libéraux et M. de Martignac (1828-1829) (Paul Thureau-Dangin). — II. Macaulay, sa vie et sa correspondance (Anatole Langlois). — III. La question de la marine marchande (Alfred de Courcy). — IV. La collation des grades académiques en Belgique (P. de Haulleville). — V. Lord Palmerston et la question d'Orient (***). — VI. Les œuvres et les hommes. *Courrier du théâtre, de la littérature et des arts* (Victor Fournel). — VII. M. X. Doudan (Louis Régis). — VIII. Revue scientifique (P. Sainte-Claire Deville). — IX. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 18.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes.. VERDIER.	A Luçon... ANTIGNY.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.